



VOS AMBIANCES MUSICALES

Rapport du troisième trimestre | Exercice 2018

Pour les trois mois et neuf mois clos le 31 décembre 2017



TABLE DES MATIÈRES

Survol	3	Situation de trésorerie et ressources en capital pour les trimestres clos les 31 décembre 2017 et 2016	13
Principaux indicateurs de rendement	3		
Faits saillants des résultats financiers et des activités	4	Situation financière consolidée aux 31 décembre 2017 et 31 mars 2017	14
Principales informations financières consolidées	6	Résultats financiers pour les périodes de neuf mois closes les 31 décembre 2017 et 2016	15
Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS	7	Situation de trésorerie et ressources en capital pour les périodes de neuf mois closes les 31 décembre 2017 et 2016	18
Résultats financiers pour les trimestres clos les 31 décembre 2017 et 2016	8	États financiers consolidés intermédiaires non audités	22

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document, qui comprend le rapport financier et le rapport de gestion annuels de Groupe Stingray Digital Inc. (« Stingray » ou la « société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés intermédiaires non audités et aux notes y afférentes pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016 et aux plus récents états financiers consolidés audités de la société et au rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 7 février 2018. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com.

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective comprend, sans s'y limiter toutefois, des énoncés concernant les attentes de la direction au sujet de la croissance, des résultats d'exploitation et de la performance futurs de la société ainsi que de ses perspectives d'affaires. Cette information prospective porte, entre autres, sur nos objectifs et sur les stratégies mises en œuvre pour les atteindre, ainsi que sur nos opinions, nos projets, nos attentes, nos prévisions, nos estimations et nos intentions, et peut comprendre d'autres énoncés de nature prévisionnelle, ou qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou s'y rapportent. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « supposer », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « indications », « continuer », entre autres, ainsi qu'à l'utilisation du futur et du conditionnel, bien que ce ne soit pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ce genre de formulations. De plus, les énoncés faisant référence à des attentes, à des prévisions ou à d'autres interprétations d'événements ou de circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne sont pas des déclarations factuelles, mais reflètent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements futurs.

Bien que la direction soit d'avis que les énoncés prospectifs reflètent des attentes raisonnables, ils reposent sur ses opinions, ses hypothèses et ses estimations à la date de leur formulation et sont assujettis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient donner lieu à des événements ou à des résultats réels sensiblement différents de ceux qui y sont exprimés. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques présentés dans la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 mars 2017, disponible sur SEDAR.

De plus, si l'une ou l'autre des hypothèses ou des estimations de la direction devait se révéler inexacte, les résultats et les événements réels pourraient probablement différer, voire sensiblement, de ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, entre autres, celles qui suivent : notre capacité à générer des produits suffisants tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses; notre capacité à gérer efficacement notre croissance; l'absence de changements défavorables importants dans notre secteur d'activité ou dans l'économie mondiale; les tendances dans notre secteur d'activité et sur nos marchés; l'absence de changement dans la législation, les politiques administratives ou les exigences réglementaires applicables à nos activités, y compris dans nos licences du CRTC; de légères modifications apportées au service de programmation sonore payante offert par les fournisseurs de télévision payante à la lumière des décisions d'orientation récentes du CRTC; notre capacité à gérer les risques de l'expansion internationale; notre capacité à entretenir de bonnes relations d'affaires avec nos clients, nos mandataires et nos partenaires; notre capacité à élargir notre infrastructure de vente et de distribution et nos réseaux de commercialisation; notre capacité à concevoir des produits et des technologies en phase avec l'évolution continue de la technologie et des normes industrielles, des produits de la concurrence et des préférences et exigences des clients; notre capacité à protéger notre technologie et nos droits de propriété intellectuelle; notre capacité à gérer et à intégrer les acquisitions; notre capacité à retenir les employés clés; et notre capacité à obtenir du financement suffisant, par emprunt ou par capitaux propres, pour soutenir la croissance de nos activités. Les acquéreurs éventuels sont donc priés de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés. Cette mise en garde vise toute l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion. Les énoncés en question sont formulés uniquement en date du présent rapport de gestion. La société décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs, ou les facteurs ou les hypothèses qui les sous-tendent, que ce soit pour tenir compte de faits nouveaux ou d'événements ultérieurs ou pour quelque autre raison, à moins que la loi ne l'y oblige.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La société estime que le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures importantes pour l'analyse de sa rentabilité opérationnelle, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La comparaison avec les pairs est également facilitée étant donné que les sociétés ont rarement la même structure du capital et la même structure de financement. La société estime que le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures importantes, car elles démontrent la rentabilité nette de ses activités principales. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles ajustés constituent une mesure importante pour l'évaluation de la trésorerie générée compte tenu des dépenses d'investissement et des charges non liées aux activités principales. Cette mesure démontre la trésorerie disponible pour procéder à des acquisitions d'entreprises, verser des dividendes et réduire la dette. La société estime que la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté sont des mesures importantes pour évaluer l'importance de la dette au regard de l'état de la situation financière de la société. Toutes ces mesures financières non conformes aux IFRS ne sont pas des mesures du bénéfice ni des flux de trésorerie reconnues par les IFRS et elles n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont priés de noter que les mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être interprétées comme des substituts du bénéfice net établi selon les IFRS en tant qu'indicateurs de notre rendement, ni des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en tant que mesures de la trésorerie ou des flux de trésorerie.

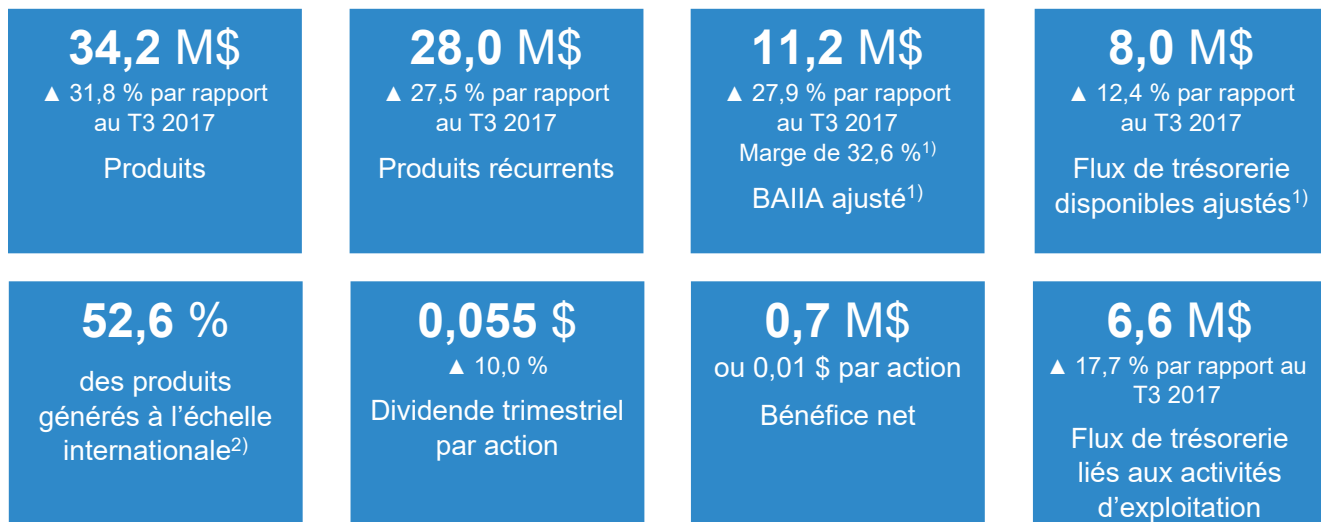
SURVOL

Stingray est un chef de file des fournisseurs interentreprises de solutions musicales multiplateformes et de solutions multimédias en magasin qui exerce ses activités à l'échelle mondiale. La société compte approximativement 400 millions d'abonnés à des services de télévision (ou ménages) dans 156 pays. Elle diffuse de la musique et du contenu vidéo de haute qualité sur différentes plateformes, comme la télévision numérique, par satellite ou par protocole Internet, le Web, les applications mobiles et les consoles de jeu.

Le siège social de la société, qui regroupe près de 400 employés à l'échelle mondiale, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en France, en Israël, en Australie, en Corée du Sud et à Singapour, est situé à Montréal.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT¹⁾

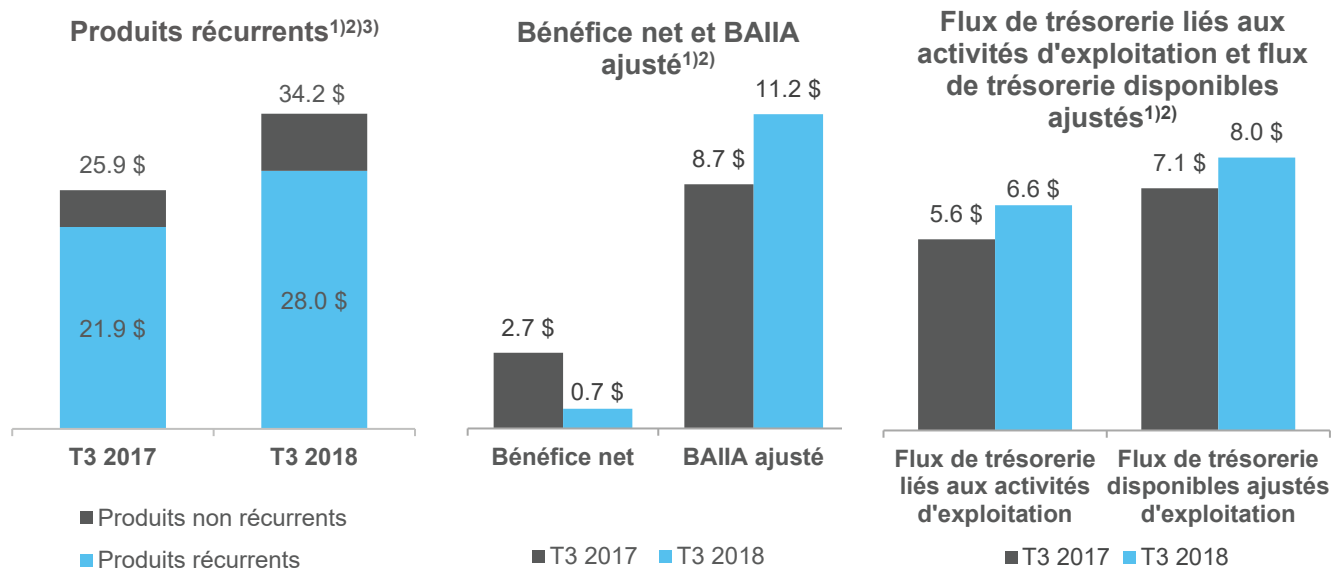
Trimestre clos le 31 décembre 2017



Notes :

- 1) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.
- 2) Le poste « International » désigne tous les territoires à l'extérieur du Canada.

Trimestres clos les 31 décembre 2017 et 2016



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.
- 3) Les produits récurrents comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS ET DES ACTIVITÉS

Faits saillants du troisième trimestre clos le 31 décembre 2017

Comparaison avec le trimestre clos le 31 décembre 2016 (le « troisième trimestre de 2017 ») :

- Les produits ont augmenté de 31,8 % pour atteindre 34,2 millions de dollars, comparativement à 25,9 millions de dollars.
- Les produits récurrents se sont élevés à 28,0 millions de dollars (81,9 % du total des produits), en hausse de 27,5 %.
- Les produits générés à l'échelle internationale (y compris les États-Unis et les autres pays) ont augmenté, passant de 46,0 % à 52,6 %.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ a progressé de 27,9 % pour s'établir à 11,2 millions de dollars, comparativement à 8,7 millions de dollars.
- La marge du BAIIA ajusté¹⁾ s'est établie à 32,6 %, comparativement à 33,6 %.
- Le bénéfice net s'est chiffré à 0,7 million de dollars (0,01 \$ par action), comparativement à 2,7 millions de dollars (0,05 \$ par action).
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ a atteint 6,0 millions de dollars (0,11 \$ par action), contre 6,2 millions de dollars (0,12 \$ par action).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont affiché une hausse de 17,7 % pour s'établir à 6,6 millions de dollars, comparativement à 5,6 millions de dollars.
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾ se sont élevés à 8,0 millions de dollars, comparativement à 7,1 millions de dollars, en hausse de 12,4 %.

Note :

- 1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2 et, pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7.

Faits saillants des activités

- Le 7 février 2018, la société a déclaré un dividende de 0,055 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende sera payable le 15 mars 2018 ou vers cette date aux porteurs de ces actions inscrits en date du 28 février 2018.
- Le 24 janvier 2018, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a approuvé les demandes de la société visant l'obtention de licences de radiodiffusion en vue d'exploiter les services facultatifs de langue anglaise Stingray Juicebox, Stingray Loud, Stingray Retro et Stingray Vibe.
- Le 3 janvier 2018, la société a annoncé l'acquisition de certains actifs de la société new-yorkaise Qello Concerts LLC, plus important fournisseur de services de diffusion en continu par contournement pour concerts et documentaires musicaux en version intégrale sur demande au monde, pour une contrepartie totale de 12,1 millions de dollars américains (15,2 millions de dollars).
- Le nombre d'abonnés payants aux services de vidéo sur demande dépasse désormais 346 000, ce qui comprend les clients grand public. Les gammes de services de vidéo sur demande de la société sont offertes comme un service grand public et par l'intermédiaire de grands fournisseurs de services de divertissement comme Amazon, Comcast, AT&T, Telefonica et Free. Elles permettent aux abonnés de profiter d'une programmation musicale choisie illimitée moyennant des frais mensuels.
- La division Musique pour entreprises de la société a réalisé des ventes record des suites de la signature d'un important contrat d'affichage numérique avec un grand détaillant pharmaceutique canadien.
- Au cours du trimestre, la société a lancé huit (8) nouvelles chaînes linéaires au Canada par l'entremise de Vidéotron, de Rogers, de Cogeco et de Shaw. Aux États-Unis, la chaîne Stingray Classica, service prisé de vidéo sur demande consacré à la musique classique, a été ajoutée à la plateforme Xfinity on Demand de Comcast.

- Après le lancement de Stingray Classica, de Stingray DJAZZ et de Stingray Karaoke sur Amazon Channels aux États-Unis en juin 2017, la Société a ajouté avec succès des chaînes à la grille de diffusion d'Amazon Channels en Allemagne et au Royaume-Uni. Les abonnés d'Amazon Prime au Royaume-Uni peuvent désormais s'abonner à Stingray Classica et à Stingray Karaoke, alors que les abonnés de l'Allemagne ont accès à Stingray Classica sous forme, à la fois, de service de vidéo sur demande et de chaîne linéaire.
- Le 22 décembre 2017, la société et M7 Group, l'un des plus importants fournisseurs de télévision payante d'Europe, ont annoncé la conclusion d'une entente renforçant encore davantage leur partenariat de longue date. La nouvelle entente porte sur divers services qui amélioreront les expériences télévisuelle et audiovisuelle des abonnés de Canal Digitaal et d'Online.nl (aux Pays-Bas), de TV VLAANDEREN (en Belgique) et de Skylink (en République tchèque et en Slovaquie).
- Le 25 octobre 2017, la société a annoncé la conclusion d'un accord sans précédent avec Farmacias del Ahorro, l'une des plus importantes chaînes de pharmacies au Mexique. En vertu de cette entente, Stingray fournira une programmation musicale et des technologies d'affichage numérique développées sur mesure pour plus de 1 600 pharmacies et cliniques au Mexique.
- Le 24 octobre 2017, la société a annoncé qu'elle a réalisé un placement par voie de prise ferme d'un total de 4 348 000 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable de Stingray au prix de 9,20 \$ l'action pour un produit brut de 40,0 millions de dollars et un produit net de 38,4 millions de dollars. Le 7 novembre 2017, les preneurs fermes ont exercé une partie de leur option de surallocation et ont acquis 552 200 actions à droit de vote subalterne additionnelles à un prix de 9,20 \$ pour un produit brut de 5,1 millions de dollars et un produit net de 4,9 millions de dollars.
- Le 23 octobre 2017, la société a annoncé que le Patent Trial and Appeal Board (« PTAB ») du United States Patent and Trademark Office a accédé aux demandes de Stingray et a amorcé des procédures de révision inter partes à l'égard des brevets américains portant les numéros 8,769,602; 9,357,245; 7,320,025 et 9,351,045 détenus par Music Choice. Le 27 octobre 2017, le PTAB a accédé à la demande de la société et a amorcé des procédures de révision inter partes à l'égard du brevet américain portant le numéro 9,414,121. Par conséquent, les procédures de révision inter partes sont désormais amorcées à l'égard des cinq (5) brevets qui avaient été nommés dans la plainte initiale déposée par Music Choice à l'égard de la violation de brevets. Le 2 novembre 2017, le tribunal présidant le procès pour violation de brevet se déroulant au Texas a accueilli la demande d'ajournement de la société et a ordonné que la date du procès en cours et que toutes les autres échéances soient suspendues en attendant l'issue des procédures de révision inter partes. Le 12 décembre 2017, le tribunal a accueilli la requête pour suspension de procédures de la société, suspendant le litige en attendant la résolution des procédures de révision inter partes et a rejeté sans préjudice la requête en jugement sur actes de procédures déposée par Stingray.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les				Périodes de neuf mois closes les			
	31 décembre 2017		31 décembre 2016		31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	T3 2018		T3 2017		Cumul 2018		Cumul 2017	
	Montants (en dollars)	Pourcentag e des produits	Montants (en dollars)	Pourcentag e des produits	Montants (en dollars)	Pourcentag e des produits	Montants (en dollars)	Pourcentag e des produits
Produits	34 158	100,0 %	25 925	100,0 %	93 915	100,0 %	74 999	100,0 %
Produits récurrents	27 971	81,9 %	21 944	84,6 %	79 156	84,3 %	64 929	86,6 %
Produits	34 158	100,0 %	25 925	100,0 %	93 915	100,0 %	74 999	100,0 %
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	12 627	37,0 %	9 005	34,7 %	33 674	35,9 %	26 145	34,9 %
Frais de vente et de marketing	3 710	10,9 %	3 123	12,0 %	10 875	11,6 %	9 036	12,0 %
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information	2 451	7,2 %	2 097	8,1 %	8 508	9,1 %	6 636	8,8 %
Charges générales et administratives	6 862	20,1 %	4 648	17,9 %	22 617	24,1 %	12 631	16,8 %
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	5 286	15,5 %	4 260	16,4 %	15 674	16,7 %	12 549	16,7 %
Charges financières (produits financiers), montant net ³⁾	1 746	5,1 %	9	0,0 %	3 552	3,8 %	1 030	1,4 %
Variation de la juste valeur des placements	(110)	(0,3) %	(583)	(2,2) %	1 021	1,1 %	(742)	(1,0) %
Bénéfice (perte) avant impôts	1 586	4,6 %	3 366	13,0 %	(2 006)	(2,1) %	7 714	10,3 %
Charge d'impôts	849	2,5 %	706	2,7 %	372	0,4 %	1 605	2,1 %
Bénéfice net (perte nette)	737	2,2 %	2 660	10,3 %	(2 378)	(2,5) %	6 109	8,1 %
BAIIA ajusté¹⁾	11 151	32,6 %	8 717	33,6 %	29 772	31,7 %	24 818	33,1 %
Bénéfice net ajusté¹⁾	6 016	17,6 %	6 164	23,8 %	17 126	18,2 %	16 775	22,4 %
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	8 022	23,5 %	7 138	27,5 %	22 115	23,5 %	18 520	24,7 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 589	19,3 %	5 598	21,6 %	8 710	9,3 %	11 940	17,5 %
Dettes nettes	22 116	—	43 283	—	22 116	—	43 283	—
Ratio dette nette/BAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs¹⁾²⁾	0,57x	—	1,31x	—	0,57x	—	1,31x	—
Bénéfice net (perte nette) par action – de base	0,01	—	0,05	—	(0,05)	—	0,12	—
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué(e)	0,01	—	0,05	—	(0,04)	—	0,12	—
Bénéfice net ajusté par action – de base ¹⁾	0,11	—	0,12	—	0,33	—	0,33	—
Bénéfice net ajusté par action – dilué ¹⁾	0,11	—	0,12	—	0,32	—	0,33	—
Produits par catégories								
Diffusion musicale	23 781	69,6 %	19 295	74,4 %	67 356	71,7 %	55 192	73,6 %
Musique pour entreprises	10 377	30,4 %	6 630	25,6 %	26 559	28,3 %	19 807	26,4 %
Produits	34 158	100,0 %	25 925	100,0 %	93 915	100,0 %	74 999	100,0 %
Produits par régions								
Canada	16 201	47,4 %	14 004	54,0 %	45 547	48,5 %	42 126	56,2 %
États-Unis	6 611	19,4 %	4 097	15,8 %	16 110	17,2 %	9 771	13,0 %
Autres pays	11 346	33,2 %	7 824	30,2 %	32 258	34,3 %	23 102	30,8 %
Produits	34 158	100,0 %	25 925	100,0 %	93 915	100,0 %	74 999	100,0 %

Notes :

- 1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2 et, pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7.
- 2) Le ratio dette nette/BAIIA ajusté est le quotient de la dette nette divisée par le BAIIA ajusté sur 12 mois consécutifs.
- 3) Les intérêts payés durant le T3 2018 ont été de 150 \$ (268 \$ au T3 2017) et de 995 \$ pour le cumul 2018 (838 \$ pour le cumul 2017).

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté constituent des mesures non conformes aux IFRS que la société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2.

Le tableau suivant présente le rapprochement du bénéfice net avec le BAIIA ajusté.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	T3 2018	T3 2017	Cumul 2018	Cumul 2017
Bénéfice net (perte nette)	737	2 660	(2 378)	6 109
Charges financières (produits financiers), montant net	1 746	9	3 552	1 030
Variation de la juste valeur des placements	(110)	(583)	1 021	(742)
Charge d'impôts	849	706	372	1 605
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	704	574	2 043	1 694
Amortissement d'immobilisations incorporelles	4 582	3 686	13 631	10 855
Rémunération fondée sur des actions	346	372	852	960
Charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	422	550	1 444	1 320
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	1 875	743	9 235	1 987
BAIIA ajusté	11 151	8 717	29 772	24 818
Charges financières (produits financiers), montant net	(1 746)	(9)	(3 552)	(1 030)
Impôts	(849)	(706)	(372)	(1 605)
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	(704)	(574)	(2 043)	(1 694)
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	(1 836)	(1 264)	(6 679)	(3 714)
Bénéfice net ajusté	6 016	6 164	17 126	16 775

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	T3 2018	T3 2017	Cumul 2018	Cumul 2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 589	5 598	8 710	11 940
<i>Ajouter/déduire :</i>				
Dépenses d'investissement	(3 628)	(1 208)	(6 544)	(2 711)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	3 186	2 005	10 714	7 304
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	1 875	743	9 235	1 987
Flux de trésorerie disponibles ajustés	8 022	7 138	22 115	18 520

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette.

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2017	31 mars 2017	31 décembre 2016
Facilité renouvelable	26 633	41 040	46 279
(Trésorerie et équivalents de trésorerie)	(4 517)	(5 862)	(2 996)
Dette nette	22 116	35 178	43 283

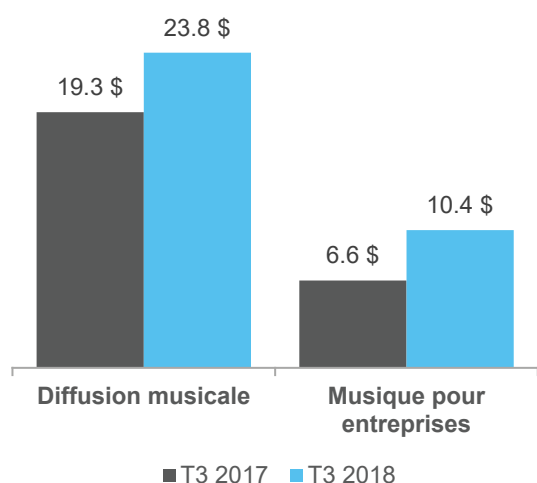
RÉSULTATS FINANCIERS POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2017 ET 2016

Produits

Les produits du troisième trimestre de 2018 ont progressé de 31,8 % pour atteindre 34,2 millions de dollars, par rapport aux 25,9 millions de dollars du troisième trimestre de 2017. Cette hausse est principalement attribuable aux acquisitions de Yokee Music et de Classica, combinées à la croissance interne des services de vidéo sur demande aux États-Unis ainsi qu'aux ventes additionnelles de produits et services musicaux et de matériel liées à l'affichage numérique.

Tendances des produits par catégories

Produits par catégories¹⁾



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Diffusion musicale

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 23,2 % ou de 4,5 millions de dollars des produits tirés de la diffusion musicale par rapport au troisième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisition de Yokee Music en mai 2017 et de Classica à l'exercice 2017.
- ▲ Croissance interne sur le marché américain, principalement les services de vidéo sur demande, qui comptent plus de 325 000 abonnés.

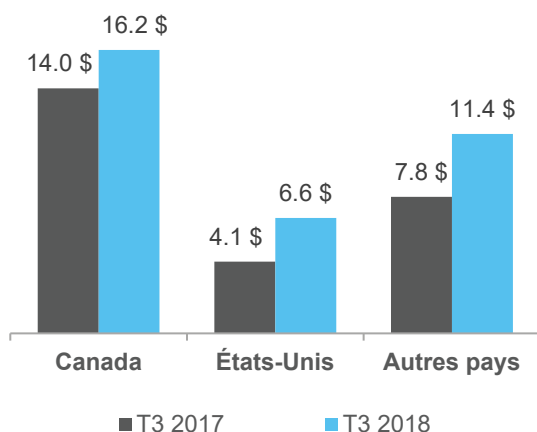
Musique pour entreprises

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 56,5 % ou de 3,8 millions de dollars des produits tirés de la musique pour entreprises par rapport au troisième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Croissance interne des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique.
- ▲ Acquisition de Satellite Music Australia PTY Ltd (« SMA ») et de SBA Music PTY Ltd (« SBA ») en juillet 2017.

Tendances des produits par régions

Produits par régions¹⁾



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Canada

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 15,7 % ou de 2,2 millions de dollars des produits générés au Canada par rapport au troisième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Croissance interne des services d'affichage numérique, principalement grâce à la conclusion d'un contrat avec une grande chaîne de pharmacies.

États-Unis

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 61,4 % ou de 2,5 millions de dollars des produits générés aux États-Unis par rapport au troisième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisition de Yokee Music et croissance interne attribuable aux services de vidéo sur demande.

Autres pays

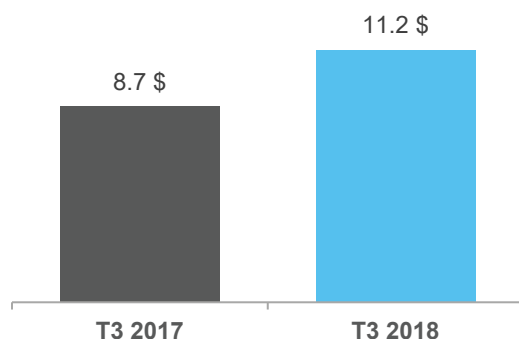
Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 45,0 % ou de 3,6 millions de dollars des produits générés dans les autres pays par rapport au troisième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisition de Classica, de Yokee Music, de SMA et de SBA.

Charges d'exploitation

(en milliers de dollars canadiens)	T3 2018 % des produits	T3 2017 % des produits	Variations	Principaux facteurs
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	12 627 \$ 37,0 %	9 005 \$ 34,7 %	3 622 \$ 40,2 %	▲ Essentiellement les coûts liés aux ventes de services d'installation et de matériel et aux acquisitions.
Frais de vente et de marketing	3 710 \$ 10,9 %	3 123 \$ 12,0 %	587 \$ 18,8 %	▲ Principalement les coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir la croissance et les frais de vente additionnels liés aux acquisitions récentes.
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information	2 451 \$ 7,2 %	2 097 \$ 8,1 %	354 \$ 16,9 %	▲ Essentiellement les frais de TI connexes à Yokee Music et les coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir les nouvelles technologies et la croissance partiellement compensés par les coûts liés aux immobilisations incorporelles développées en interne inscrits à l'actif (se reporter à la page 10).
Charges générales et administratives	6 862 \$ 20,1 %	4 648 \$ 17,9 %	2 214 \$ 47,6 %	▲ Surtout l'accroissement des frais juridiques, des coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir l'expansion à l'échelle internationale et des charges administratives liées aux récentes acquisitions.
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	5 286 \$ 15,5 %	4 260 \$ 16,4 %	1 026 \$ 24,1 %	▲ Principalement l'entrée d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions.

BAlIA Ajusté¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS, aux pages 2 et 7.

Le **BAlIA ajusté** a atteint 11,2 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, contre 8,7 millions de dollars au troisième trimestre de 2017, soit une hausse de 27,9 %. La marge du BAlIA ajusté s'est établie à 32,6 % au troisième trimestre de 2018, contre 33,6 % au troisième trimestre de 2017. L'augmentation du BAlIA ajusté est d'abord attribuable aux acquisitions réalisées au cours des exercices 2017 et 2018 et à la croissance interne, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des charges d'exploitation liées à l'expansion à l'échelle internationale. La baisse de la marge du BAlIA ajusté découle essentiellement des acquisitions récentes de Yokee Music, de SBA et de SMA, des ventes additionnelles de services d'installation et de matériel et de la modification globale des gammes de produits dont les marges sont plus modestes.

Les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers consistent principalement en des coûts liés aux litiges (se reporter à la page 18) et des coûts liés à l'intégration de nos acquisitions récentes.

Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information

Depuis l'ouverture de l'exercice 2018, la demande pour les services de vidéo sur demande et les services grand public de la société a sensiblement augmenté. Afin de suivre le rythme de la hausse du nombre de clients et de la demande, la Société a augmenté les effectifs de son équipe de développement des services de vidéo sur demande et des services grand public et a axé ses activités de recherche et développement sur d'importants projets d'investissement dans les services de vidéo sur demande et les services grand public. En raison de ces deux nouveaux projets et de leur incidence favorable future attendue, la Société a commencé à inscrire à l'actif les frais de développement admissibles et à les amortir sur leur durée d'utilité estimée, conformément aux directives prescrites par les IFRS. Ainsi, pour le troisième trimestre de 2018, la société a inscrit à l'actif un montant total de 0,8 million de dollars au titre de ses frais de développement, déduction faite d'un montant de 0,1 million de dollars au titre des crédits d'impôt à la recherche et au développement, contre néant pour le troisième trimestre de 2017.

Charges financières (produits financiers), montant net

Le montant net des charges financières a augmenté pour s'établir à 1,7 million de dollars, comparativement à néant au troisième trimestre de 2017. Cette hausse est principalement attribuable à la variation négative de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et à la diminution du profit de change.

Variation de la juste valeur des placements

Un profit sur la juste valeur de 0,1 million de dollars a été comptabilisé au troisième trimestre de 2018, comparativement à 0,6 million de dollars au troisième trimestre de 2017. Ce profit a trait à la conversion en dollars canadiens de placements libellés en dollars américains.

Impôts

La charge d'impôts s'est accrue, passant à 0,8 million de dollars au troisième trimestre de 2018, en regard d'une charge d'impôts de 0,7 million de dollars au troisième trimestre de 2017. Le taux d'impôt effectif pour le troisième trimestre de 2018 s'est établi à 53,5 %, par rapport à 21,0 % pour le troisième trimestre de 2017. La hausse du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à l'importance relative des retenues d'impôts à la source non recouvrables comptabilisées au titre des impôts comparativement au bénéfice net avant les impôts.

Le 22 décembre 2017, le gouvernement fédéral américain a entériné la loi « Tax Cuts and Jobs Act » (la « loi »). Le taux d'impôt des sociétés combiné fédéral et étatique de la filiale américaine de la société devrait s'établir à environ 25 % à compter du 1^{er} janvier 2018, comparativement à environ 39 % jusqu'au 31 décembre 2017. La direction ne s'attend pas à ce que la variation du taux d'impôt donne lieu à l'inscription d'une économie ou d'une charge d'impôts hors trésorerie ponctuelle à l'état du résultat net pour l'exercice se clôturant le 31 mars 2018, puisque la filiale américaine de la société ne dispose pas d'actifs ou de passifs d'impôt différé substantiels. La direction évalue à l'heure actuelle si la loi aura d'autres effets à prendre en considération.

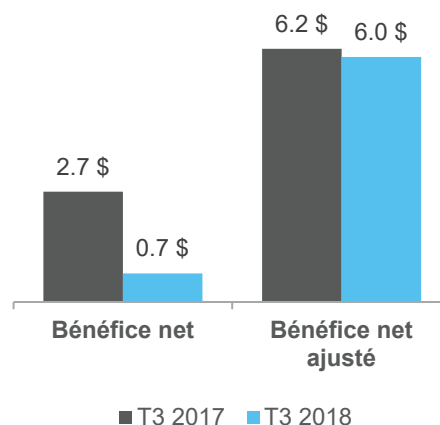
Bénéfice net et bénéfice net par action

Le bénéfice net s'est chiffré à 0,7 million de dollars (0,01 \$ par action) au troisième trimestre de 2018, comparativement à 2,7 millions de dollars (0,05 \$ par action) au troisième trimestre de 2017. La diminution est principalement attribuable à la variation négative de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle, ainsi qu'à l'accroissement des frais juridiques et de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des résultats d'exploitation.

Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le bénéfice net ajusté pour le troisième trimestre de 2018 s'est établi à 6,0 millions de dollars (0,11 \$ par action), comparativement à 6,2 millions de dollars (0,12 \$ par action) au troisième trimestre de 2017, les charges financières et les charges nettes d'impôt plus élevées ayant été contrebalancées par la hausse du BAIIA ajusté. L'accroissement du nombre d'actions en circulation plus élevé par suite de l'émission de titres de capitaux propres en octobre 2017 a eu une incidence sur le bénéfice par action.

Bénéfice net et bénéfice net ajusté¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

Résultats trimestriels

Les produits ont augmenté au cours des huit derniers trimestres, passant de 25,7 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2016 à 34,2 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2018. Cette augmentation traduit principalement l'intégration fructueuse des acquisitions ainsi que la croissance interne, y compris les nouveaux contrats conclus aux États-Unis, au Canada et dans les autres pays. Le recul consécutif des produits au premier et au deuxième trimestres de 2017 par rapport au quatrième trimestre de 2016 s'explique essentiellement par une diminution des produits non récurrents provenant des activités de diffusion musicale et de l'incidence défavorable du change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Le BAIIA ajusté a progressé, passant de 8,2 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2016 à 11,2 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'intégration fructueuse des acquisitions et à la croissance interne, y compris les nouveaux contrats. Le recul du BAIIA ajusté au premier trimestre de 2017 par rapport au quatrième trimestre de 2016 s'explique essentiellement par une diminution des produits non récurrents provenant des activités de diffusion musicale, par des coûts marginaux liés aux acquisitions et par l'incidence défavorable du change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Le bénéfice net (la perte nette) a fluctué au cours des huit derniers trimestres et est passé d'un bénéfice net de 3,2 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2016 à un bénéfice net de 0,7 million de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2018. Au quatrième trimestre de 2016, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt à la constatation d'actifs d'impôt différé qui se rapportent à des pertes fiscales de filiales à l'étranger de 3,4 millions de dollars, contrebalancés par une perte sur la juste valeur des placements de 1,1 million de dollars relative au cours de change défavorable entre le dollar canadien et le dollar américain. Au quatrième trimestre de 2017, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt à la constatation d'actifs d'impôt différé se rapportant à des pertes fiscales de filiales à l'étranger de 5,1 millions de dollars. Au premier trimestre de 2018, la baisse du bénéfice net est principalement attribuable à des frais juridiques et une charge d'amortissement des immobilisations incorporelles plus élevés en raison des acquisitions. Au deuxième trimestre de 2018, la perte nette est principalement attribuable à des frais juridiques et à des charges financières plus élevés, contrebalancés en partie par un recouvrement d'impôts. Au troisième trimestre de 2018, le bénéfice net était essentiellement attribuable à la hausse des résultats d'exploitation et à la baisse des frais juridiques, partiellement contrées par la variation négative de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et par l'augmentation de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles par rapport au deuxième trimestre de 2018.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les							
	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016	31 mars 2016
	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2016
Produits par catégories								
Diffusion musicale	23 781	21 751	21 824	19 708	19 295	18 009	17 888	19 425
Musique pour entreprises	10 377	8 828	7 354	6 794	6 630	6 518	6 659	6 233
Total des produits	34 158	30 579	29 178	26 502	25 925	24 527	24 547	25 658
Produits par régions								
Canada	16 201	14 819	14 527	14 000	14 004	14 045	14 077	13 500
International ¹⁾	17 957	15 760	14 651	12 502	11 921	10 482	10 470	12 158
Total des produits	34 158	30 579	29 178	26 502	25 925	24 527	24 547	25 658
Produits récurrents	27 971	26 175	25 010	22 683	21 944	21 584	21 401	21 860
Produits récurrents en pourcentage du total des produits	81,9 %	85,6 %	85,7 %	85,6 %	84,6 %	88,0 %	87,2 %	83,7 %
BAIIA ajusté	11 151	9 452	9 169	9 046	8 717	8 220	7 881	8 219
Bénéfice net (perte nette)	737	(3 395)	280	4 608	2 660	1 405	2 044	3 247
Bénéfice net (perte nette) par action – de base	0,01	(0,07)	0,01	0,09	0,05	0,03	0,04	0,06
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué(e)	0,01	(0,07)	0,01	0,09	0,05	0,03	0,04	0,06
Bénéfice net ajusté	6 016	5 407	5 703	10 534	6 164	5 405	5 207	7 135
Bénéfice net ajusté par action – de base	0,11	0,10	0,11	0,21	0,12	0,11	0,10	0,14
Bénéfice net ajusté par action – dilué	0,11	0,10	0,11	0,20	0,12	0,10	0,10	0,14

Note :

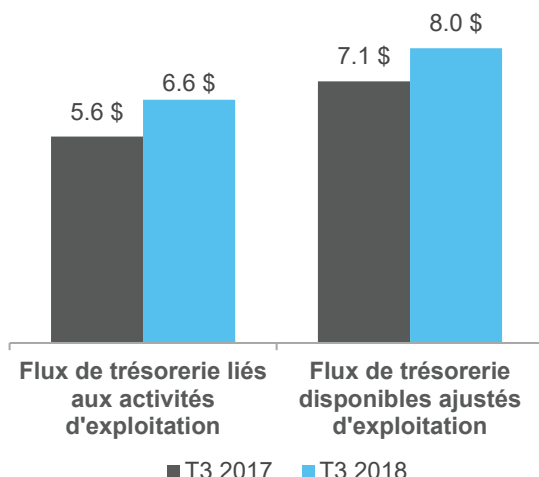
1) Le poste « International » désigne tous les territoires à l'extérieur du Canada.

Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les							
	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016	31 mars 2016
	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2016
Bénéfice net (perte nette)	737	(3 395)	280	4 608	2 660	1 405	2 044	3 247
Charges financières (produits financiers), montant net	1 746	1 269	537	1 006	9	373	648	836
Variation de la juste valeur des placements	(110)	697	434	334	(583)	(250)	91	1 113
Charge (recouvrement) d'impôts	849	(941)	464	(5 201)	706	487	412	(1 428)
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	704	718	621	724	574	546	574	594
Amortissement d'immobilisations incorporelles	4 582	4 508	4 541	3 895	3 686	3 982	3 187	2 624
Rémunération fondée sur des actions	346	312	194	372	372	298	290	390
Charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	422	709	313	688	550	444	326	319
Frais liés au PAPE et obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	—	—	—	—	—	—	—	21
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	1 875	5 575	1 785	2 620	743	935	309	503
BAIIA ajusté	11 151	9 452	9 169	9 046	8 717	8 220	7 881	8 219
Charges financières (produits financiers), montant net	(1 746)	(1 269)	(537)	(1 006)	(9)	(373)	(648)	(836)
Charge (recouvrement) d'impôts	(849)	941	(464)	5 201	(706)	(487)	(412)	1 428
Amortissement et radiation des immobilisations corporelles	(704)	(718)	(621)	(724)	(574)	(546)	(574)	(594)
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, aux frais liés au PAPE et à l'obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC, ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	(1 836)	(2 999)	(1 844)	(1 983)	(1 264)	(1 409)	(1 040)	(1 082)
Bénéfice net ajusté	6 016	5 407	5 703	10 534	6 164	5 405	5 207	7 135

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2017 ET 2016

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 6,6 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, comparativement à des entrées de trésorerie de 5,6 millions de dollars au troisième trimestre de 2017. La hausse est attribuable avant tout à la progression des résultats d'exploitation et à la diminution des impôts payés, contrebalancées en partie par l'augmentation des frais liés à la programmation musicale, du coût des services et des frais liés au contenu ainsi que des charges générales et administratives.

Flux de trésorerie disponibles ajustés

Les flux de trésorerie disponibles ajustés ont atteint 8,0 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, alors qu'ils s'établissaient à 7,1 millions de dollars à la même période de l'exercice précédent. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté et à la diminution des impôts payés, facteurs qui ont été compensés en partie par l'accroissement des dépenses d'investissement.

Activités de financement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 0,7 million de dollars au troisième trimestre de 2018, comparativement à des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 3,1 millions de dollars au troisième trimestre de 2017. La variation nette de 3,8 millions de dollars tient essentiellement à la diminution de la facilité renouvelable et à l'augmentation des versements de dividendes, contrebalancées en grande partie par le produit net du financement par capitaux propres.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 3,5 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, comparativement à 8,3 millions de dollars au troisième trimestre de 2017. La variation nette de 4,8 millions de dollars est imputable surtout à la diminution de l'acompte versé pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles, partiellement contrebalancée par l'accroissement des dépenses d'investissement.

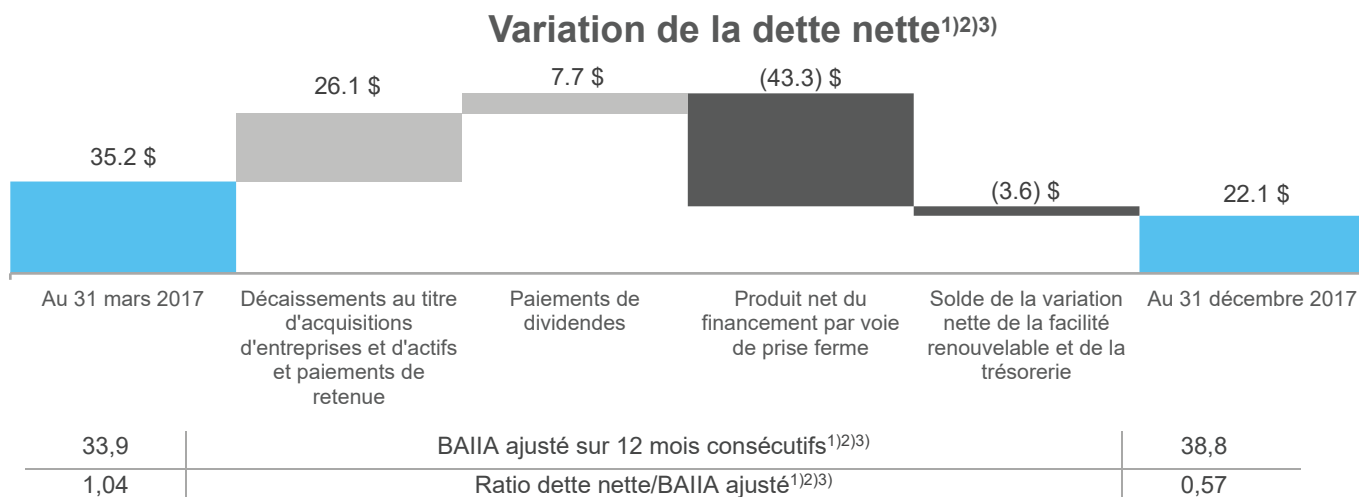
Obligations contractuelles

La société est liée par des obligations contractuelles assorties d'échéances variées, principalement les contrats de location de bureaux, les obligations financières prévues aux termes de sa convention de crédit, sa licence de diffusion et ses engagements relatifs aux redevances de droits d'auteur. Il n'y a eu aucune modification importante à ces obligations depuis le 31 mars 2017, à l'exception des obligations liées à la location de bureaux.

Contrat de location simple

Le 27 octobre 2016, la société a signé un contrat prévoyant le renouvellement de son contrat de location actuel et l'ajout d'une superficie additionnelle dans le nouvel immeuble situé au 99, rue Prince, à Montréal. Le contrat vient à terme le 30 juin 2022 et comprend une option de prolongation. Au 31 décembre 2017, l'engagement restant estimé aux termes du contrat de location simple visant ces locaux s'élève à 6,7 millions de dollars.

Le tableau qui suit résume la variation nette de la dette nette au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2017, avec les ratios correspondants :



Notes :

1) En millions de dollars canadiens.

2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

3) Le BAIIA ajusté est calculé sur les 12 derniers mois pour le calcul du ratio dette nette/BAIIA ajusté.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau qui suit montre les principales variations de la situation financière consolidée de la société pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2017 :

(en milliers de dollars canadiens)	31 déc. 2017	31 mars 2017	Variations	Principaux facteurs
<i>Créances clients et autres débiteurs</i>	32 124 \$	27 073 \$	5 051 \$ ▲	Les débiteurs liés aux acquisitions et aux ventes additionnelles du secteur de la diffusion musicale aux États-Unis et du secteur de la musique pour entreprises au Canada.
<i>Immobilisations incorporelles</i>	58 030 \$	49 519 \$	8 511 \$ ▲	La comptabilisation des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, contrebalancée par l'amortissement de la période à l'étude.
<i>Goodwill</i>	95 205 \$	68 725 \$	26 480 \$ ▲	Le goodwill résultant des acquisitions de Qello Concerts, de SMA, de Yokee Music, de Classica, de SBA et de C Music.
<i>Créditeurs et charges à payer</i>	31 776 \$	29 773 \$	2 003 \$ ▲	Les créditeurs découlant des acquisitions et le calendrier de paiements aux fournisseurs.
<i>Facilité renouvelable</i>	26 633 \$	41 040 \$	(14 407) \$ ▼	Le produit net du financement par voie de prise ferme contrebalancé en partie par les acquisitions, le dividende trimestriel et les paiements de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises.
<i>Contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises, y compris la partie courante</i>	39 761 \$	18 801 \$	20 960 \$ ▲	La comptabilisation de la contrepartie conditionnelle pour Qello Concerts, de Yokee Music et de C Music, contrée par le paiement au titre de Digital Music Distribution Pty Ltd (« DMD »).

RÉSULTATS FINANCIERS

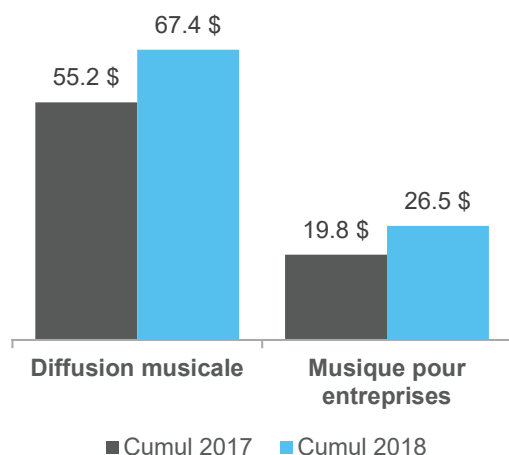
POUR LES PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 31 DÉCEMBRE 2017 et 2016

Produits

Les produits de la période de neuf mois close le 31 décembre 2017 (« cumul 2018 » ou « neuf premiers mois de 2018 ») ont progressé de 25,2 % pour atteindre 93,9 millions de dollars, par rapport aux 75,0 millions de dollars comptabilisés pour la période correspondante de l'exercice précédent (« cumul 2017 » ou « neuf premiers mois de 2017 »). Cette hausse est principalement attribuable aux acquisitions d'entreprises, combinées à la croissance interne importante.

Tendances des produits par catégories

Produits par catégories¹⁾



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Diffusion musicale

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 22,0 % ou 12,2 millions de dollars des produits tirés de la diffusion musicale par rapport aux neuf premiers mois de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisitions de Yokee Music et de Classica.
- ▲ Croissance interne sur le marché américain, principalement les services de vidéo sur demande.

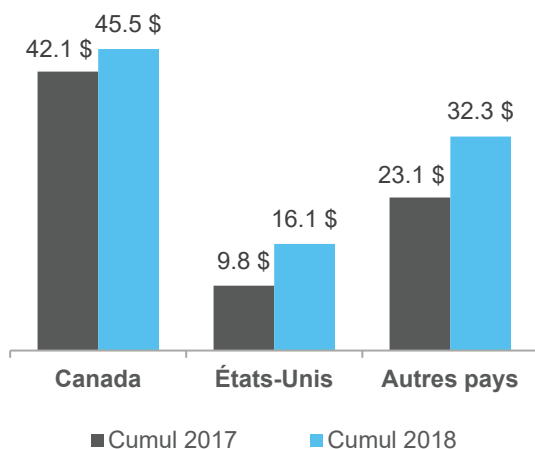
Musique pour entreprises

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 34,1 % ou de 6,7 millions de dollars des produits tirés de la musique pour entreprises par rapport aux neuf premiers mois de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Croissance interne des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique.
- ▲ Acquisitions de SMA et de SBA.

Tendances des produits par régions

Produits par régions¹⁾



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Canada

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 8,1 % ou de 3,4 millions de dollars des produits générés au Canada par rapport aux neuf premiers mois de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Croissance interne des services d'affichage numérique.

États-Unis

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 64,9 % ou 6,3 millions de dollars des produits générés aux États-Unis par rapport aux neuf premiers mois de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisition de Yokee Music et croissance interne attribuable aux services de vidéo sur demande.

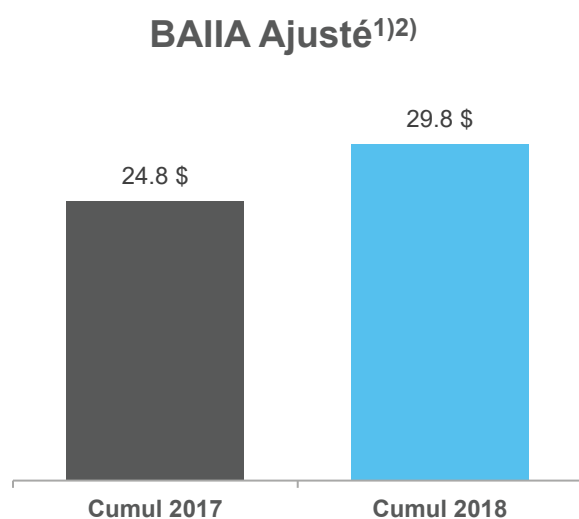
Autres pays

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 39,6 % ou de 9,2 millions de dollars des produits générés dans les autres pays par rapport aux neuf premiers mois de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisitions de Classica, de Yokee Music, de SMA et de SBA.

Charges d'exploitation

(en milliers de dollars canadiens)	Cumul 2018 % des produits	Cumul 2017 % des produits	Variations (cumul)	Principaux facteurs
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	33 674 \$ 35,9 %	26 145 \$ 34,9 %	7 529 \$ 28,8 %	▲ Essentiellement les coûts liés aux ventes de services d'installation et de matériel et aux acquisitions.
Frais de vente et de marketing	10 875 \$ 11,6 %	9 036 \$ 12,0 %	1 839 \$ 20,4 %	▲ Principalement les coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir la croissance et les frais de vente additionnels liés aux acquisitions récentes.
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information	8 508 \$ 9,1 %	6 636 \$ 8,8 %	1 872 \$ 28,2 %	▲ Essentiellement les frais de TI connexes à Yokee Music et les coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir les nouvelles technologies et la croissance compensés en partie par les coûts liés aux immobilisations incorporelles développées en interne inscrits à l'actif (se reporter à la page 17).
Charges générales et administratives	22 617 \$ 24,1 %	12 631 \$ 16,8 %	9 986 \$ 79,1 %	▲ Surtout l'accroissement des frais juridiques, des coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir l'expansion à l'échelle internationale et des charges administratives liées aux récentes acquisitions.
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	15 674 \$ 16,7 %	12 549 \$ 16,7 %	3 125 \$ 24,9 %	▲ Principalement l'entrée d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions.



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

Le **BAlIA ajusté** s'est accru de 20,0 % pour atteindre 29,8 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2018, contre 24,8 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2017. La marge du BAlIA ajusté s'est établie à 31,7 % pour les neuf premiers mois de 2018, contre 33,1 % pour les neuf premiers mois de 2017. L'augmentation du BAlIA ajusté est d'abord attribuable aux acquisitions réalisées au cours des exercices 2017 et 2018, à la croissance interne et à l'accroissement des coûts liés aux immobilisations incorporelles développées en interne inscrits à l'actif, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des charges d'exploitation liées à l'expansion à l'échelle internationale. La baisse de la marge du BAlIA ajusté découle essentiellement des acquisitions récentes de Yokee Music, de SBA et de SMA, des ventes additionnelles de services d'installation et de matériel et de la modification globale des gammes de produits dont les marges sont plus modestes.

Les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers consistent principalement en des coûts liés aux litiges (se reporter à la page 18) et des coûts liés à l'intégration de nos acquisitions récentes.

Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information

Pour les neuf premiers mois de 2018, la demande pour les services de vidéo sur demande et les services grand public de la société a sensiblement augmenté. Afin de suivre le rythme de la hausse du nombre de clients et de la demande, la Société a augmenté les effectifs de son équipe de développement des services de vidéo sur demande et des services grand public et a axé ses activités de recherche et développement sur d'importants projets d'investissement dans les services de vidéo sur demande et les services grand public. En raison de ces deux nouveaux projets et de leur incidence favorable future attendue, la Société a commencé à inscrire à l'actif les frais de développement admissibles et à les amortir sur leur durée d'utilité estimée, conformément aux directives prescrites par les IFRS. Ainsi, pour les neuf premiers mois de 2018, la société a inscrit à l'actif un montant total de 0,8 million de dollars au titre de ses frais de développement, déduction faite d'un montant de 0,1 million de dollars au titre des crédits d'impôts à la recherche et au développement, contre néant pour les neuf premiers mois de 2017.

Charges financières (produits financiers), montant net

Les charges financières ont augmenté pour s'établir à 3,6 millions de dollars, comparativement à 1,0 million de dollars pour les neuf premiers mois de 2017. Cette hausse est principalement attribuable à la variation négative de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle.

Variation de la juste valeur des placements

Une perte de 1,0 million de dollars a été comptabilisée pour les neuf premiers mois de 2018, comparativement à un profit de 0,7 million de dollars pour les neuf premiers mois de 2017. La perte a trait à la conversion en dollars canadiens des placements libellés en dollars américains.

Impôts

La charge d'impôts s'est chiffrée à 0,4 million de dollars pour les neuf premiers mois de 2018, en regard de 1,6 million de dollars pour les neuf premiers mois de 2017. Le taux d'impôt effectif pour les neuf premiers mois de 2018 s'est établi à (18,6) %, par rapport à 20,8 % pour les neuf premiers mois de 2017. La baisse du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à la variation des différences permanentes.

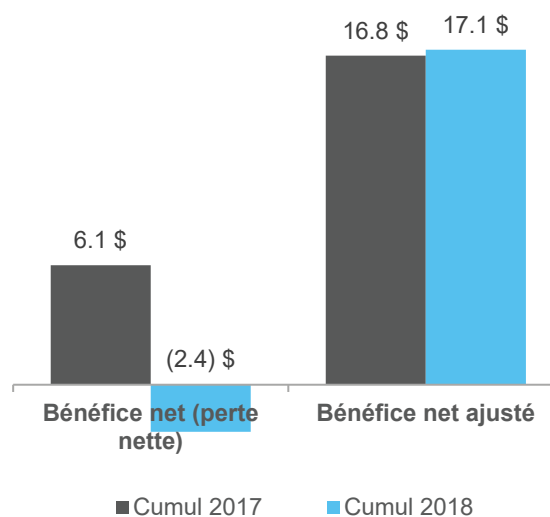
Bénéfice net (perte nette) et bénéfice net (perte nette) par action

La perte nette s'est chiffrée à 2,4 millions de dollars ((0,04) \$ par action) pour les neuf premiers mois de 2018, comparativement à un bénéfice net de 6,1 millions de dollars (0,12 \$ par action) pour les neuf premiers mois de 2017. La diminution est principalement attribuable à l'accroissement des frais juridiques et de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles, ainsi qu'à la variation négative de la juste valeur des placements et de la contrepartie conditionnelle, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des résultats d'exploitation et par la diminution de la charge d'impôts. Les frais juridiques sont en grande partie non récurrents et ont surtout été engagés dans le cadre des procédures de révision inter partes visant les brevets de Music Choice qui sont en cause dans le litige (se reporter à la page 18).

Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le bénéfice net ajusté pour les neuf premiers mois de 2018 a augmenté pour s'établir à 17,1 millions de dollars (0,32 \$ par action), contre 16,8 millions de dollars (0,33 \$ par action) pour les neuf premiers mois de 2017. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté, facteur contrebalancé en partie par l'augmentation du montant net des charges financières et de la charge d'impôts.

Bénéfice net (perte nette) et bénéfice net ajusté¹⁾²⁾

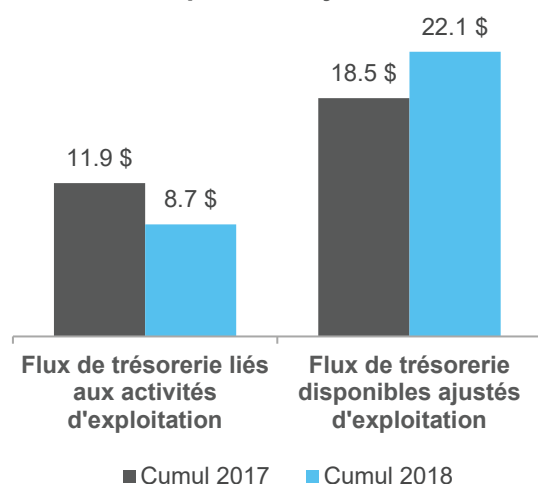


Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 31 DÉCEMBRE 2017 ET 2016

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 8,7 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2018, comparativement à 11,9 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2017. La baisse est attribuable avant tout à la variation négative nette des éléments du fonds de roulement associée à la hausse des créances clients et des autres actifs courants, ainsi qu'à l'augmentation des charges générales et administratives en raison des récentes acquisitions et de la croissance interne. Cette diminution a été neutralisée en partie par la baisse des impôts payés et la hausse des résultats d'exploitation.

Flux de trésorerie disponibles ajustés

Les flux de trésorerie disponibles ajustés se sont élevés à 22,1 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2018, comparativement à 18,5 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2017. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté et à la diminution des impôts payés, facteurs qui ont été contrés en partie par l'accroissement des dépenses d'investissement.

Activités de financement

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 16,1 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2018, comparativement à 3,2 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2017. La variation nette de 12,9 millions de dollars des flux de trésorerie tient essentiellement au produit net du financement par capitaux propres, partiellement contrebalancé par la diminution de la facilité renouvelable, le remboursement plus élevé sur les autres créanciers et la hausse des versements de dividendes.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 26,2 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2018, comparativement à 15,3 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2017. La variation nette de 10,9 millions de dollars est imputable surtout aux acquisitions de Yokee Music, de C Music, de SBA et de SMA.

Litiges opposant la société à Music Choice

Music Choice c. Stingray

Music Choice a déposé sa plainte initiale contre la société le 6 juin 2016, alléguant la violation de quatre brevets américains, soit les brevets américains 8,769,602, 9,357,245, 7,320,025 et 9,351,045. Le 12 août 2016, Music Choice a déposé sa première plainte modifiée, laquelle ajoutait un cinquième brevet américain, soit le brevet américain 9,414,121. La société a déposé sa réponse à la plainte initiale (y compris ses demandes reconventionnelles) le 30 août 2016, faisant valoir, entre autres, des défenses et demandes reconventionnelles de non-violation et de non-recevabilité. Le 2 septembre 2016, Music Choice a déposé sa deuxième plainte modifiée, ajoutant Stingray Music USA Inc. (« SMU ») à titre de défendeur, et la société et SMU ont déposé leurs réponses et demandes reconventionnelles les 23 septembre et 4 octobre 2016, respectivement. Depuis le début de l'affaire, les parties ont conjointement préparé et déposé auprès du tribunal une ordonnance de réglementation des rôles, une ordonnance préventive et une ordonnance visant l'information stockée électroniquement. Music Choice a par ailleurs déposé son argumentation quant à la violation des brevets le 12 septembre 2016, les parties ont échangé les renseignements initiaux, et la société a déposé son argumentation de non-recevabilité le 28 novembre 2016. Le 27 mars 2017, la société a déposé une requête de jugement sur les actes de procédures au motif que les brevets mentionnés ne sont pas recevables pour cause de manque de nouveauté et d'inventivité en vertu du titre 35, paragraphe 101, du US Code. Les

parties ont échangé des argumentations modifiées quant à la violation des brevets et à la non-recevabilité le 28 avril 2017. De plus, le 14 novembre 2016, la société a déposé une réponse et des demandes reconventionnelles modifiées qui incluaient des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable fondée sur l'omission de David Del Beccaro (et des autres inventeurs) de présenter un produit offert par Music Choice Europe aux environs de 2001 au bureau des brevets et sur les fausses déclarations au bureau des brevets indiquant qu'ils sont les véritables inventeurs des brevets faisant l'objet du litige. Music Choice a présenté une requête visant le rejet des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable de la société, à laquelle la société s'est opposée le 4 janvier 2017. Le 3 mai 2017, le juge chargé de l'affaire a émis un rapport et une recommandation rejetant la requête et le 6 septembre 2017, le tribunal a adopté le rapport et rejeté la requête de Music Choice. Le 6 juillet 2017, le tribunal a émis une ordonnance de type Markman interprétant certains termes des brevets mentionnés. Le 14 septembre 2017, Music Choice a abandonné sa plainte relative à l'un des cinq brevets faisant l'objet du litige (le brevet américain 8,769,602). Le 17 octobre 2017, la société a déposé une demande d'ajournement de la date du procès et des autres échéances de la procédure, dans la mesure où le PTAB a amorcé des procédures de révision inter partes à l'égard de trois des quatre brevets faisant l'objet du litige. Le 27 octobre 2017, le PTAB a commandé une révision inter partes à l'égard du quatrième brevet en litige, et le 30 octobre 2017, la société a déposé une requête pour suspension de procédures dans l'attente du résultat des révisions inter partes. Le 12 décembre 2017, le tribunal a accueilli la requête pour suspension de procédures de la société, suspendant le litige en attendant la résolution des procédures de révision inter partes et a rejeté sans préjudice la requête en jugement sur actes de procédures déposée par Stingray.

Stingray c. Music Choice

SMU a déposé sa plainte le 30 août 2016, alléguant la concurrence déloyale aux termes de la Federal Lanham Act, la diffamation, la diffamation commerciale, la conduite délictuelle et la concurrence déloyale aux termes de la *common law* découlant d'une présentation fallacieuse de faits par Music Choice à l'égard de la nature, des caractéristiques et des qualités de la SMU et de ses produits et services aux clients actuels et potentiels de SMU, dans le but de nuire à la relation de SMU avec ses clients et à ses activités en général. Le 17 octobre 2016, Music Choice a déposé une demande de non-lieu en se fondant sur le fait que les plaintes de SMU sont forclores. En réponse, le 3 novembre 2016, SMU a déposé une plainte modifiée, à la suite de quoi (le 7 décembre 2016), Music Choice a présenté une requête pour rejeter uniquement les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État. Music Choice a également présenté une requête pour transférer l'affaire à la Cour du district Est de la Pennsylvanie. Le 4 janvier 2017, SMU s'est opposée aux deux requêtes. Par ailleurs, SMU a présenté une requête afin de consolider l'affaire avec celle de Music Choice concernant la violation des brevets.

Le 16 mars 2017, le tribunal a rejeté la requête de changement de lieu de procès de Music Choice et a accueilli la requête de consolidation présentée par SMU, ordonnant que cette poursuite soit consolidée pour toutes les questions préalables au procès avec la poursuite *Music Choice c. Stingray*. La requête de Music Choice de rejeter les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État demeure en instance. Le 30 mars 2017, Music Choice a déposé sa réponse à la plainte de SMU (sauf en ce qui concerne les prétentions quant aux lois en vigueur dans l'État, qui demeurent assujetties à sa requête en instance de rejet) et a fait valoir une demande reconventionnelle contre SMU et la société. La demande reconventionnelle de Music Choice allègue que les entités Stingray ont fait un usage abusif de données confidentielles de Music Choice en violation de différents accords de non-divulgaration. Ces accords de non-divulgaration ont résulté de discussions tenues entre les parties concernant l'acquisition éventuelle de Music Choice par la société. Les entités de la société ont déposé une réponse à la demande reconventionnelle le 28 avril 2017, niant les allégations et faisant valoir différentes défenses affirmatives, notamment que Music Choice avait agi de manière frauduleuse et de mauvaise foi en ce qui concerne les accords de non-divulgaration. La communication préalable de la preuve est terminée et le travail d'enquête des experts a commencé. À la lumière de l'ajournement par le tribunal de la date de procès et de la suspension du litige opposant Music Choice à Stingray, ce litige est également suspendu.

Procédures judiciaires contre la SOCAN et Ré:Sonne

Entre le 2 mai 2017 et le 10 mai 2017, la société et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (collectivement, les « opposants »), ont présenté une défense devant la Commission du droit d'auteur du Canada afin d'obtenir une réduction des tarifs et des conditions prescrits au titre des tarifs des services sonores payants pour la période 2007-2016. La SOCAN et Ré:Sonne (collectivement, les « sociétés de gestion collective ») se sont prononcés contre cette défense, mais de l'avis des opposants, ils ont échoué à présenter des solutions de rechange attrayantes autres que le maintien du statu quo. La Commission du droit d'auteur du Canada mènera ses délibérations, et la société s'attend à ce qu'une décision soit rendue dans environ 18 mois à 36 mois selon l'expérience passée et la complexité des procédures.

Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel.

La rémunération de ses principaux dirigeants et les jetons de présence de ses administrateurs se détaillent comme suit :

	Trimestre clos le 31 décembre 2017	Trimestre clos le 31 décembre 2016	Période de neuf mois close le 31 décembre 2017	Période de neuf mois close le 31 décembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)	T3 2018	T3 2017	Cumul 2018	Cumul 2017
Avantages du personnel à court terme	1 014	768	3 162	2 439
Rémunération fondée sur des actions	258	219	650	586
Unités d'actions incessibles et unités d'actions attribuées en fonction de la performance	133	192	362	284
Unités d'actions différées	97	126	648	465
	1 502	1 305	4 822	3 774

Arrangements hors bilan

La société n'a aucun arrangement hors bilan autre que des contrats de location simple (lesquels ont été présentés à la rubrique *Obligations contractuelles*) qui ont ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière consolidée, sa performance financière, sa trésorerie, ses dépenses d'investissement ou ses ressources en capital.

Information sur les actions en circulation

Les actions émises et en circulation et les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	7 février 2018	31 décembre 2017
<i>Actions émises et en circulation</i>		
Actions à droit de vote subalterne	39 604 740	39 599 040
Actions à droit de vote subalterne détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	(3 885)	(1 839)
Actions à droit de vote subalterne variable	382 739	388 439
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	16 294 285
	56 277 879	56 279 925
<i>Options sur actions en circulation</i>		
Options sur actions	1 995 228	1 995 228

La société a établi un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, 2 500 000 actions à droit de vote subalterne ont été réservées aux fins d'émission. Au troisième trimestre de 2018, 21 052 options ont été exercées.

Facteurs de risques financiers

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Les états financiers consolidés intermédiaires et le rapport de gestion ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels au 31 mars 2017. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Facteurs de risque

Pour obtenir une analyse détaillée des facteurs de risque de la société, il y a lieu de se reporter à la rubrique *Facteurs de risque* de la notice annuelle de la société datée du 8 juin 2017. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Modifications comptables futures

Pour obtenir de l'information sur les modifications comptables futures, il y a lieu de se reporter à la page 46 des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information

Le « contrôle interne à l'égard de l'information financière » (CIIF) est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des « contrôles et procédures de communication de l'information » (CPCI) et un CIIF adéquats aux termes du Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de la société suit les critères énoncés dans la version de mai 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (le « cadre COSO 2013 »).

La direction de la société, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière, ont conçu le CIIF pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la conformité des états financiers destinés au public avec les IFRS et le cadre COSO 2013. Les CPCI ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante concernant la société est portée à la connaissance du chef de la direction et du chef de la direction financière, et que l'information que la société est tenue de divulguer dans ses déclarations annuelles, ses déclarations intermédiaires et les autres rapports qu'elle dépose ou soumet conformément à la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la loi.

Aucun changement ayant eu ou susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le CIIF de la société n'est survenu au cours de la période considérée.

L'évaluation et la conclusion de la direction concernant la conception du CIIF de la société au 8 février 2018 ne tenait pas compte des contrôles et procédures liés aux activités de Classica GmbH, de C Music Entertainment Ltd., Yokee Music LTD., Satellite Music Australia PTY Ltd. et SBA Music PTY Ltd. acquises au cours des exercices 2017 et 2018. En effet, la société s'est prévalu de la disposition 3.3 (1)b) du Règlement 52-109, qui l'autorise à exclure ces acquisitions du périmètre de l'évaluation de la conception et de l'efficacité de son CIIF, et ce, pendant un maximum de 365 jours suivant la date de l'acquisition.

Événements postérieurs à la clôture

Dividende

La politique de la société en matière de dividendes est assujettie au pouvoir discrétionnaire du conseil d'administration et peut varier en fonction notamment des flux de trésorerie disponibles, des résultats d'exploitation, de la situation financière, des perspectives de croissance ou de tout autre facteur que le conseil d'administration juge pertinent.

Le 7 février 2018, la société a déclaré un dividende de 0,055 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 15 mars 2018 ou vers cette date aux porteurs de ces actions inscrits au registre en date du 28 février 2018.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur son site Web www.stingray.com et sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

États consolidés du résultat global

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)		Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
		31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016
(non audité)	Note				
Produits		34 158 \$	25 925 \$	93 915 \$	74 999 \$
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu		12 627	9 005	33 674	26 145
Frais de vente et de marketing		3 710	3 123	10 875	9 036
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information		2 451	2 097	8 508	6 636
Charges générales et administratives		6 862	4 648	22 617	12 631
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	5, 7	5 286	4 260	15 674	12 549
Charges financières (produits financiers), montant net	6	1 746	9	3 552	1 030
Variation de la juste valeur des placements	13	(110)	(583)	1 021	(742)
Bénéfice (perte) avant impôts		1 586	3 366	(2 006)	7 714
Impôts		849	706	372	1 605
Bénéfice net (perte nette)		737 \$	2 660 \$	(2 378)\$	6 109 \$
Bénéfice net (perte nette) par action – de base		0,01	0,05	(0,05)	0,12
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué		0,01	0,05	(0,04)	0,12
Nombre moyen pondéré d'actions – de base		54 907 391	51 309 766	52 527 467	51 218 987
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué		55 482 062	51 633 481	53 081 137	51 425 209
Résultat global					
Bénéfice net (perte nette)		737 \$	2 660 \$	(2 378)\$	6 109 \$
Autres éléments du résultat global, après impôts					
<i>Éléments pouvant être reclassés en résultat net</i>					
Écarts de change à la conversion des comptes des établissements à l'étranger		986	(2 273)	(598)	(1 952)
Total des autres éléments du résultat global		986	(2 273)	(598)	(1 952)
Résultat global total		1 723 \$	387 \$	(2 976)\$	4 157 \$

Le bénéfice net est entièrement attribuable aux actionnaires.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

États consolidés de la situation financière

31 décembre 2017 et 31 mars 2017

(en milliers de dollars canadiens) (non audité)	Note	31 décembre 2017	31 mars 2017 (révisé - voir la note 3)
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 517 \$	5 862 \$
Créances clients et autres débiteurs		32 124	27 073
Crédits d'impôt à la recherche et au développement		377	486
Impôts à recevoir		1 327	1 212
Stocks		2 149	1 233
Autres actifs courants		6 937	4 780
		47 431	40 646
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	7 881	5 336
Immobilisations incorporelles	7	58 030	49 519
Goodwill	7	95 205	68 725
Placements	13	15 112	17 351
Placement dans une entreprise associée	8	1 106	—
Placement dans une coentreprise		796	738
Autres actifs non courants		949	954
Actifs d'impôt différé		11 731	12 225
Total des actifs		238 241 \$	195 494 \$

Passifs et capitaux propres

Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		31 776 \$	29 773 \$
Produits différés		435	1 094
Autres créditeurs courants	9	27 667	9 498
Impôts à payer		2 310	1 396
		62 188	41 761
Passifs non courants			
Facilité renouvelable		26 633	41 040
Autres créditeurs	9	15 337	13 040
Passifs d'impôt différé		5 530	4 705
Total des passifs		109 688	100 546
Capitaux propres			
Capital social	10	146 339	102 700
Surplus d'apport		3 542	2 872
Déficit		(20 405)	(10 299)
Cumul des autres éléments du résultat global		(923)	(325)
Total des capitaux propres		128 553	94 948
Total du passif et des capitaux propres		238 241 \$	195 494 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Approuvé par le conseil d'administration,

(signé) Eric Boyko, administrateur

(signé) Pascal Tremblay, administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

Périodes de neuf mois closes les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens,
sauf les nombres d'actions)
(non audité)

	Capital social		Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant				
Solde au 31 mars 2016	51 107 975	102 040 \$	2 196 \$	(14 646)\$	804 \$	90 394 \$
Émission d'actions à l'exercice d'options (note 10)	201 791	621	(365)	—	—	256
Dividendes	—	—	—	(4 105)	—	(4 105)
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	—	—	742	—	—	742
Bénéfice net	—	—	—	6 109	—	6 109
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	(1 952)	(1 952)
Solde au 31 décembre 2016	51 309 766	102 661 \$	2 573 \$	(12 642)\$	(1 148)\$	91 444 \$
Solde au 31 mars 2017	51 326 366	102 700 \$	2 872 \$	(10 299)\$	(325)\$	94 948 \$
Émission d'actions à l'exercice d'options (note 10)	55 198	240	(95)	—	—	145
Dividendes	—	—	—	(7 691)	—	(7 691)
Émission d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote subalterne variable (note 10)	4 900 200	45 082	—	—	—	45 082
Frais d'émission d'actions, déduction faite d'impôts de 604 \$ (note 10)	—	(1 666)	—	—	—	(1 666)
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	—	—	765	—	—	765
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés (notes 10 et 12)	(1 839)	(17)	—	—	—	(17)
Perte nette	—	—	—	(2 378)	—	(2 378)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(37)	(598)	(635)
Solde au 31 décembre 2017	56 279 925	146 339 \$	3 542 \$	(20 405)\$	(923)\$	128 553 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens) (non audité)		Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	Note	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Activités d'exploitation					
Bénéfice net (perte nette)		737 \$	2 660 \$	(2 378) \$	6 109 \$
Ajustements visant ce qui suit :					
Rémunération fondée sur des actions		346	372	852	960
Charge liée aux unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	12	325	424	796	855
Charge liée aux unités d'actions différées	12, 14	97	126	648	465
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	7	704	574	2 043	1 694
Amortissement d'immobilisations incorporelles	7	4 582	3 686	13 631	10 855
Amortissement et radiation de coûts de financement	6	8	109	75	159
Charge d'intérêt et commissions d'attente	6	216	376	1 070	968
Variation de la juste valeur des placements	13	(110)	(583)	1 021	(742)
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	6, 13	1 575	(88)	2 322	(188)
Charge de désactualisation sur le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	6, 13	107	—	287	—
Charge de désactualisation de l'obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	6	57	66	188	221
Quote-part des résultats d'une coentreprise		(20)	11	(58)	(34)
Charge d'impôts		849	706	372	1 605
Intérêts payés		(150)	(268)	(995)	(838)
Impôts payés (reçus)		452	(568)	(450)	(2 845)
		9 775	7 603	19 424	19 244
Variation nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation	11	(3 186)	(2 005)	(10 714)	(7 304)
		6 589	5 598	8 710	11 940
Activités de financement					
Augmentation (diminution) de la facilité renouvelable		(40 800)	5 148	(14 407)	11 244
Émission d'actions	10	45 082	—	45 082	—
Frais d'émission d'actions	10	(2 152)	—	(2 152)	—
Païement du dividende		(2 814)	(2 053)	(7 691)	(5 894)
Produit de l'exercice d'options sur actions		47	—	145	256
Achat d'actions aux termes du régime d'achat d'actions à l'intention des employés	10	(17)	—	(17)	—
Remboursement d'autres créanciers	13	(90)	—	(4 861)	(2 349)
Autres		—	(13)	—	(58)
		(744)	3 082	16 099	3 199
Activités d'investissement					
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	3	—	—	(19 722)	(1 540)
Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs		—	(1 519)	—	(5 519)
Placement dans une entreprise associée	8	(1 106)	—	(1 106)	—
Produit tiré d'un placement	13	1 218	—	1 218	—
Acquisition d'immobilisations corporelles		(2 188)	(1 016)	(3 700)	(2 122)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(593)	(192)	(1 997)	(589)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne		(847)	—	(847)	—
Acompte versé pour l'acquisition d'une entreprise		—	(5 574)	—	(5 574)
		(3 516)	(8 301)	(26 154)	(15 344)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		2 329	379	(1 345)	(205)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		2 188	2 617	5 862	3 201
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période		4 517 \$	2 996 \$	4 517 \$	2 996 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

1. Principaux changements et faits saillants

Les événements et transactions indiqués ci-après ont particulièrement touché la situation financière et la performance consolidées intermédiaires de Groupe Stingray Digital Inc. (la « société ») au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 décembre 2017.

- Le 1^{er} décembre 2017, la société a conclu une entente visant l'acquisition de certains actifs de la société new-yorkaise Qello Holdings LLC, plus important fournisseur de services de diffusion en continu par contournement pour concerts et documentaires musicaux en version intégrale sur demande au monde, pour une contrepartie totale de 12 103 \$ US (15 150 \$). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 7), d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 7), d'un solde à payer sur l'acquisition de l'entreprise et d'une contrepartie conditionnelle (notes 3 et 9).
- Le 24 octobre 2017, la société a réalisé le placement par voie de prise ferme d'un total de 4 348 000 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable de la société au prix de 9,20 \$ l'action pour un produit brut de 40 002 \$ et un produit net de 38 402 \$. Le 7 novembre 2017, les preneurs fermes ont exercé une partie de leur option de surallocation et ont acquis 552 200 actions à droit de vote subalterne additionnelles à un prix de 9,20 \$ pour un produit brut de 5 080 \$ et un produit net de 4 877 \$. Ce placement a donné lieu à une hausse du capital social (note 10) et à une diminution de la facilité renouvelable.
- Le 31 juillet 2017, la société a conclu une entente visant l'acquisition et l'exploitation de Satellite Music Australia PTY Ltd., filiale de Macquarie Media Operations PTY Limited et important fournisseur australien de solutions multimédias en magasin offrant des services dans plus de 2 200 emplacements, pour une contrepartie totale de 6 167 \$ AU (6 154 \$). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 7), d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 7) et d'une contrepartie conditionnelle (notes 3 et 9).
- Le 31 juillet 2017, la société a conclu une entente visant l'acquisition et l'exploitation de SBA Music PTY Ltd., important fournisseur australien de solutions multimédias en magasin riche d'une expertise de plus de 20 ans à titre de fournisseur de musique de fond, pour une contrepartie totale de 3 867 \$ AU (3 817 \$). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 7) et d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 7).
- Le 26 mai 2017, la société a conclu une entente visant l'acquisition et l'exploitation de C Music TV, chaîne télévisée de vidéoclips de musique classique et de bandes sonores, pour une contrepartie totale de 3 820 £ (6 612 \$). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 7), d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 7) et d'une contrepartie conditionnelle (notes 3 et 9).
- Le 8 mai 2017, la société a conclu une entente visant l'acquisition de Yokee Music LTD., fournisseur israélien de trois applications sociales axées sur la musique, soit Yokee, Yokee Guitar et Yokee Piano, pour une contrepartie totale de 10 516 \$ US (14 103 \$). Cette entente a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill (notes 3 et 7), d'immobilisations incorporelles (notes 3 et 7) et d'une contrepartie conditionnelle (notes 3 et 9).

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

2. Événements postérieurs à la clôture

Dividende

Le 7 février 2018, la société a déclaré un dividende de 0,055 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 15 mars 2018 ou vers cette date aux porteurs de ces actions inscrits au registre en date du 28 février 2018.

3. Acquisitions d'entreprises

Période de neuf mois close le 31 décembre 2017

Qello Concerts

Le 28 décembre 2017, la société a acheté certains actifs de Qello Holdings LLC (« Qello Concerts »), pour une contrepartie totale de 12 103 \$ US (15 150 \$). Qello Concerts est un fournisseur de services de diffusion de concerts et de documentaires musicaux sur demande. Par suite de l'acquisition, un goodwill de 11 765 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Les immobilisations incorporelles et le goodwill seront déductibles aux fins de l'impôt.

Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie correspondant à un multiple donné des produits fondé sur la croissance annuelle qui sera enregistrée au cours des trois années suivantes, période qui prendra fin en novembre 2020. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés. Un montant de 7 759 \$ US (9 712 \$) compris dans le solde à payer sur l'acquisition de l'entreprise a été payé le 3 janvier 2018.

Les résultats de l'acquisition de Qello Concerts, pour la période close le 31 décembre 2017 sont compris dans les résultats depuis la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 31 décembre 2017 se sont établis à 519 \$ et le bénéfice net, à 185 \$. Si cette acquisition avait eu lieu à l'ouverture de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise se seraient établis à 4 674 \$ environ et le bénéfice net, à 660 \$.

	Chiffres préliminaires
Actifs acquis	
Immobilisations incorporelles	3 385
Goodwill	11 765
Actifs nets acquis à la juste valeur	15 150 \$
Contrepartie donnée	
Solde à payer sur l'acquisition de l'entreprise	14 546
Contrepartie conditionnelle	604
	15 150 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Satellite Music Australia PTY Ltd.

Le 31 juillet 2017, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Satellite Music Australia PTY Ltd. (« SMA ») pour une contrepartie totale de 6 167 \$ AU (6 154 \$). SMA est un fournisseur australien de solutions multimédias en magasin. Par suite de l'acquisition, un goodwill de 4 941 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 555 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie fixe de 900 \$ AU (898 \$) à l'atteinte de certaines cibles de produits dans les 12 à 18 mois suivants, périodes qui prendront fin en juillet 2018 et en janvier 2019, respectivement. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

Les résultats de l'acquisition de SMA pour la période close le 31 décembre 2017 sont pris en compte dans les résultats de la société à compter de la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 31 décembre 2017 se sont établis à 1 270 \$ et la perte nette, à 36 \$. Si cette acquisition avait eu lieu à l'ouverture de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise auraient été d'environ 2 241 \$ et la perte nette, de 63 \$.

	Chiffres préliminaires
Actifs acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 \$
Créances clients	555
Autres actifs courants	43
Immobilisations corporelles	9
Immobilisations incorporelles	1 115
Goodwill	4 941
Actifs d'impôt différé	46
	6 729
Passifs repris	
Créditeurs et charges à payer	240
Passifs d'impôt différé	335
	575
Actifs nets acquis à la juste valeur	6 154 \$
Contrepartie donnée	
Trésorerie	4 989
Fonds de roulement à payer	404
Contrepartie conditionnelle	761
	6 154 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

SBA Music PTY Ltd.

Le 31 juillet 2017, la société a acquis la totalité des actions en circulation de SBA Music PTY Ltd. (« SBA »), pour une contrepartie totale de 3 867 \$ AU (3 817 \$ CA). SBA est un fournisseur australien de solutions multimédias en magasin. Par suite de l'acquisition, un goodwill de 2 974 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 47 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut.

Les résultats de l'acquisition de SBA pour la période close le 31 décembre 2017 sont pris en compte dans les résultats de la société à compter de la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 31 décembre 2017 se sont établis à 924 \$ et la perte nette, à 6 \$. Si cette acquisition avait eu lieu à l'ouverture de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise auraient été d'environ 1 630 \$ et la perte nette, de 10 \$.

	Chiffres préliminaires	Ajustements	Chiffres ajustés
Actifs acquis			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	195 \$	17 \$	212 \$
Créances clients	25	22	47
Autres actifs courants	90	19	109
Immobilisations corporelles	38	30	68
Immobilisations incorporelles	1 155	—	1 155
Goodwill	2 974	—	2 974
	4 477	88	4 565
Passifs repris			
Créditeurs et charges à payer	183	219	402
Passifs d'impôt différé	346	—	346
	529	219	748
Actifs nets acquis à la juste valeur	3 948 \$	(131) \$	3 817 \$
Contrepartie donnée			
Trésorerie	3 948	—	3 948
Fonds de roulement à recevoir	—	(131)	(131)
	3 948 \$	(131) \$	3 817 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

C Music Entertainment Limited

Le 26 mai 2017, la société a acquis la totalité des actions en circulation de C Music Entertainment Limited (« C Music TV »), pour une contrepartie totale de 3 820 £ (6 612 \$). C Music TV est une chaîne télévisée londonienne offerte par câble et par satellite spécialisée dans la diffusion de vidéoclips de musique classique et de bandes sonores de films. Cette acquisition permettra à la société d'élargir son portefeuille de chaînes spécialisées. Par suite de l'acquisition, un goodwill de 2 553 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 742 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société est tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie fixe de 1 440 £ (2 492 \$) à l'atteinte de certaines cibles de produits dans les deux années suivantes, période qui prendra fin en avril 2019. Par ailleurs, dans le cas où la société dépasserait les cibles de produits, elle devra verser aux anciens propriétaires une somme correspondant à l'excédent des produits. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

Les résultats de l'acquisition de C Music TV pour la période close le 31 décembre 2017 sont pris en compte dans les résultats de la société à compter de la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 31 décembre 2017 se sont établis à 806 \$ et la perte nette, à 208 \$. Si cette acquisition avait eu lieu à l'ouverture de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise auraient été d'environ 924 \$ et la perte nette, de 257 \$.

	Chiffres préliminaires
Actifs acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 \$
Créances clients	742
Immobilisations corporelles	41
Immobilisations incorporelles	4 516
Goodwill	2 553
	7 860
Passifs repris	
Créditeurs et charges à payer	429
Passifs d'impôt différé	819
	1 248
Actifs nets acquis à la juste valeur	6 612 \$
Contrepartie donnée	
Trésorerie	3 739
Fonds de roulement à payer	270
Contrepartie conditionnelle	2 603
	6 612 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Yokee Music Limited

Le 8 mai 2017, la société a acquis la totalité des actions en circulation de Yokee Music LTD. (« Yokee »), pour une contrepartie totale de 10 516 \$ US (14 103 \$). Yokee est un fournisseur israélien de trois applications sociales axées sur la musique, soit Yokee, Yokee Guitar et Yokee Piano. Par suite de l'acquisition, un goodwill de 4 153 \$ a été comptabilisé relativement aux synergies d'exploitation que devrait engendrer l'intégration de l'entreprise acquise dans les activités existantes de la société. Le goodwill ne sera pas déductible aux fins de l'impôt.

La juste valeur des créances clients acquises était de 970 \$, ce qui représentait leur montant contractuel brut. Aux termes de l'accord de contrepartie conditionnelle, la société sera tenue de verser aux anciens propriétaires un montant en trésorerie fixe de 3 000 \$ US (4 023 \$) dans les trois années suivantes, période qui prendra fin en avril 2020. Par ailleurs, la société doit verser une somme supplémentaire de 3 500 \$ US (4 695 \$) au cours de la même période si certaines conditions sont remplies. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été établie selon l'approche par le résultat, qui s'appuie sur le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés.

Les résultats de l'acquisition de Yokee pour la période close le 31 décembre 2017 sont pris en compte dans les résultats de la société à compter de la date d'acquisition. Les produits comptabilisés de la date d'acquisition au 31 décembre 2017 se sont établis à 4 612 \$ et la perte nette, à 641 \$. Si cette acquisition avait eu lieu à l'ouverture de l'exercice, les produits liés à l'entreprise ainsi acquise auraient été d'environ 5 254 \$ et la perte nette, de 730 \$.

	Chiffres préliminaires	Ajustements	Chiffres ajustés
Actifs acquis			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 342 \$	– \$	1 342 \$
Créances clients	926	44	970
Autres actifs courants	34	(1)	33
Immobilisations corporelles	114	–	114
Immobilisations incorporelles	9 642	–	9 642
Goodwill	3 561	592	4 153
	15 619	635	16 254
Passifs repris			
Créditeurs et charges à payer	676	277	953
Passifs d'impôt différé	2 410	(1 212)	1 198
	3 086	(935)	2 151
Actifs nets acquis à la juste valeur	12 533 \$	1 570 \$	14 103 \$
Contrepartie donnée			
Trésorerie	8 611	–	8 611
Fonds de roulement à payer	–	795	795
Contrepartie conditionnelle	3 922	775	4 697
	12 533 \$	1 570	14 103 \$

À la date de clôture, la société n'avait pas terminé la répartition du prix d'achat entre les actifs nets identifiables et le goodwill, car il lui restait à obtenir des informations confirmant la juste valeur de certains actifs et passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Exercice clos le 31 mars 2017

Nature Vision

La société a parachevé l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de cette acquisition et certains ajustements à l'évaluation préliminaire ont été inscrits à l'état de la situation financière, tel qu'il est illustré ci-dessous. Les données comparatives ont été ajustées pour refléter ces changements.

	Chiffres préliminaires au 31 mars 2017	Ajustements	Chiffres définitifs
Actifs acquis			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	172 \$	– \$	172 \$
Clients et autres débiteurs	–	56	56
Immobilisations incorporelles	380	–	380
Goodwill	853	(13)	840
	1 405	43	1 448
Passifs repris			
Créditeurs et charges à payer	3	120	123
Passifs d'impôt différé	57	–	157
	60	120	280
Actifs nets acquis à la juste valeur	1 345 \$	(77) \$	1 268 \$
Contrepartie donnée			
Trésorerie	587	–	587
Fonds de roulement à payer	183	(77)	106
Contrepartie conditionnelle	575	–	575
	1 345 \$	(77) \$	1 268 \$

Les ajustements au titre de la répartition du prix d'achat pour la période d'évaluation ont été comptabilisés au 31 mars 2017 (révisé).

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Classica GMBH

La société a parachevé l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de cette acquisition et certains ajustements à l'évaluation préliminaire ont été inscrits à l'état de la situation financière, tel qu'il est illustré ci-dessous. Les données comparatives ont été ajustées pour refléter ces changements.

	Chiffres préliminaires au 31 mars 2017	Ajustements	Chiffres définitifs
Actifs acquis			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	368 \$	— \$	368 \$
Créances clients	1 080	(3)	1 077
Autres actifs courants	63	—	63
Immobilisations corporelles	11	—	11
Immobilisations incorporelles	7 911	—	7 911
Goodwill	4 106	(50)	4 056
	13 539	(53)	13 486
Passifs repris			
Créditeurs et charges à payer	1 608	31	1 639
Passifs d'impôt différé	1 092	—	1 092
	2 700	31	2 731
Actifs nets acquis à la juste valeur	10 839 \$	(84) \$	10 755 \$
Contrepartie donnée			
Trésorerie	5 541	—	5 541
Fonds de roulement à recevoir	(189)	(84)	(273)
Solde à payer sur l'acquisition de l'entreprise	5 395	—	5 395
Contrepartie conditionnelle	92	—	92
	10 839 \$	(84) \$	10 755 \$

Les ajustements au titre de la répartition du prix d'achat pour la période d'évaluation ont été comptabilisés au 31 mars 2017 (révisé).

4. Informations sectorielles

Description des activités

La société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société est domiciliée au Canada et son siège social est situé au 730, rue Wellington, Montréal (Québec), H3C 1T4. La société est un fournisseur de services musicaux multiplateformes. Elle diffuse de la musique et du contenu vidéo de haute qualité sur différentes plateformes, comme la télévision numérique, par satellite ou par protocole Internet, le Web, les applications mobiles et les consoles de jeu.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales entièrement détenues, soit Stingray Music USA Inc., Stingray Music Rights Management LLC, 2144286 Ontario Inc., Pay Audio Services Limited Partnership, 445694 Canada Inc., Stingray Business Inc., Music Choice Europe Limited, Stingray Digital International Ltd., Music Choice India Private Ltd., Xtra Music Ltd., Stingray Europe B.V., Alexander Medien Gruppe GmbH, Brava HDTV B.V., Brava NL B.V., Djazz B.V., Transmedia Communications SA et ses filiales entièrement

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

détenues, Digital Music Distribution Pty Ltd. et 9076-3392 Québec Inc. (menant leurs activités sous l'appellation Nûmédia), Festival 4K B.V., Classica GmbH et sa filiale entièrement détenue, Think inside the box LLC (Nature Vision TV), Yokee Music Limited, C Music Entertainment Limited, SBA Music PTY Ltd. et sa filiale entièrement détenue, Satellite Music Australia PTY Ltd. ainsi que Stingray Music, S.A. de C.V.

Secteurs opérationnels

Aux termes de l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, la société a déterminé qu'elle n'avait compté qu'un seul secteur opérationnel puisque ses activités, ses ressources et ses actifs sont essentiellement centralisés, optimisés et gérés au Canada. Les activités exercées à l'échelle internationale tirent parti de l'expertise canadienne.

Les tableaux suivants contiennent des données géographiques sur les produits de la société, ainsi que sur ses immobilisations corporelles et incorporelles et son goodwill.

Les produits proviennent des régions suivantes selon l'endroit où sont effectuées les ventes :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Produits				
Canada	16 201 \$	14 004 \$	45 547 \$	42 126 \$
États-Unis	6 611	4 097	16 110	9 771
Autres pays	11 346	7 824	32 258	23 102
	34 158 \$	25 925 \$	93 915 \$	74 999 \$

Les actifs à long terme sont générés dans les régions ci-dessous, en fonction des emplacements des filiales.

	31 décembre 2017	31 mars 2017 (révisé - voir la note 3)
Immobilisations corporelles et incorporelles, goodwill et placement dans une entreprise associée		
Canada	52 253 \$	52 172 \$
Royaume-Uni	22 200	14 954
Pays-Bas	22 093	23 007
Australie	20 506	11 600
États-Unis	16 339	1 370
Israël	11 454	—
Suisse	8 918	9 455
Allemagne	7 455	7 679
Autres pays	1 004	3 343
	162 222 \$	123 580 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

5. Autres informations

Le tableau suivant indique, selon la fonction, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les radiations.

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<i>Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations</i>				
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	4 740 \$	3 811 \$	14 169 \$	11 454 \$
Charges générales et administratives	546	449	1 505	1 095
	5 286 \$	4 260 \$	15 674 \$	12 549 \$

Les frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu ainsi que les charges générales et administratives pour le trimestre clos le 31 décembre 2017 se seraient établis à 17 367 \$ (12 816 \$ – 2016) et à 7 408 \$ (5 097 \$ – 2016), respectivement, et pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2017 ils se seraient établis à 47 843 \$ (37 599 \$ – 2016) et à 24 122 \$ (13 726 \$ – 2016), respectivement, si la présentation, selon la fonction, de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des radiations avait été adoptée aux fins des états du résultat global.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 décembre 2016, des coûts de transaction liés aux acquisitions d'entreprises d'un montant de 463 \$ (55 \$ – 2016) et de 836 \$ (161 \$ – 2016), respectivement, ont été comptabilisés dans les charges générales et administratives des états du résultat global.

6. Charges financières (produits financiers), montant net

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Charge d'intérêt et commissions d'attente	216 \$	376 \$	1 070 \$	968 \$
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	1 575	(88)	2 322	(188)
Charges de désactualisation sur le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	107	–	287	–
Charges de désactualisation de l'obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	57	66	188	221
Amortissement et radiation de coûts de financement	8	109	75	159
Profit de change	(217)	(454)	(390)	(130)
	1 746 \$	9 \$	3 552 \$	1 030 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

7. Immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill

	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Goodwill (révisé – voir la note 3)
Exercice clos le 31 mars 2017			
Valeur comptable nette à l'ouverture, au 31 mars 2016	4 628 \$	47 901 \$	61 805 \$
Entrées	3 035	1 142	–
Entrées attribuables à une acquisition d'entreprise (note 3)	90	9 197	6 673
Entrées attribuables aux acquisitions d'actifs	–	5 904	–
Cessions et radiations	(97)	–	–
Amortissement d'immobilisations corporelles	(2 321)	–	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles	–	(14 750)	–
Écarts de change	1	125	247
Valeur comptable nette à la clôture, au 31 mars 2017	5 336 \$	49 519 \$	68 725 \$
Période de neuf mois close le 31 décembre 2017			
Valeur comptable nette à l'ouverture, au 31 mars 2017	5 336 \$	49 519 \$	68 725 \$
Entrées	4 346	2 479	–
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises (note 3)	232	19 813	26 386
Cessions et radiations	(30)	–	–
Amortissement d'immobilisations corporelles	(2 013)	–	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles	–	(13 631)	–
Écarts de change	10	(150)	94
Valeur comptable nette à la clôture, au 31 décembre 2017	7 881 \$	58 030 \$	95 205 \$

Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2017, la société a commencé à inscrire à l'actif les frais de développement admissibles liés aux abonnements aux vidéos sur demande et aux projets d'investissements au titre des services grand public en raison d'une augmentation importante des efforts en matière de recherche et de développement. Les immobilisations incorporelles développées en interne, déduction faite des crédits d'impôt à la recherche et au développement, sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 décembre 2017, des immobilisations incorporelles développées en interne de 847 \$ ont été inscrites à l'actif au titre des immobilisations incorporelles, déduction faite de crédits d'impôt à la recherche et au développement de 63 \$.

8. Placements dans une entreprise associée

Le 24 novembre 2017, la société a acquis une participation de 40 % dans Business Transportation Services Limited Partnership (la « société en commandite »), constituée afin de détenir et de mettre au moins un avion à la disposition d'associés commanditaires et de tiers. L'acquisition de la participation de 40 % dans la société en commandite a été réglée par une contrepartie en trésorerie de 867 \$ US (1 106 \$). La participation de la société est comptabilisée au moyen de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés intermédiaires. Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière de la société en commandite au 31 décembre 2017.

	31 décembre 2017
Actif non courant	2 765 \$
Actif net	2 765
Valeur comptable de la participation de la société dans la société en commandite	1 106 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

9. Autres créditeurs

	31 décembre 2017	31 mars 2017
Contrepartie conditionnelle	19 225 \$	12 956 \$
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	20 536	5 845
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	3 230	3 724
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	13	13
	43 004	22 538
Partie courante	(27 667)	(9 498)
	15 337 \$	13 040 \$

10. Capital social

Autorisé :

- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne variable avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple (10 voix par action) avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions spéciales avec droit de participation, sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en une ou plusieurs séries, sans participation, sans valeur nominale.

Émis et en circulation :

Le tableau suivant présente les variations dans le capital social.

	Nombre d'actions	Valeur comptable
Exercice clos le 31 mars 2017		
Au 31 mars 2016		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	34 813 690	100 924 \$
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	51 107 975	102 040
Émises à l'exercice d'options sur actions		
Actions à droit de vote subalterne	218 391	660
Au 31 mars 2017		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	35 032 081	101 584
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	51 326 366	102 700 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

	Nombre d'actions	Valeur comptable
Période de neuf mois close le 31 décembre 2017		
Au 31 mars 2017		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	35 032 081	101 584 \$
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	51 326 366	102 700
Émises dans le cadre du financement par voie de prise ferme et à l'exercice de l'option de surallocation		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	4 900 200	45 082
Frais d'émission d'actions, déduction faite d'impôts de 604 \$	—	(1 666)
Émises à l'exercice d'options sur actions		
Actions à droit de vote subalterne (note 12)	55 198	240
Rachetées et détenues en fiducie par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions à l'intention des employés		
Actions à droit de vote subalterne (note 12)	(1 839)	(17)
Au 31 décembre 2017		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable	39 985 640	145 223
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	1 116
	56 279 925	146 339 \$

Transactions pour la période close le 31 décembre 2017

Le 24 octobre 2017, la société a réalisé le placement par voie de prise ferme d'un total de 4 348 000 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable de la société au prix de 9,20 \$ l'action pour un produit brut de 40 002 \$ et un produit net de 38 402 \$. Le 7 novembre 2017, les preneurs fermes ont exercé une partie de leur option de surallocation et ont acquis 552 200 actions à droit de vote subalterne additionnelles à un prix de 9,20 \$ pour un produit brut de 5 080 \$ et un produit net de 4 877 \$.

Les frais d'émission d'actions pour ces deux émissions se sont élevés à 2 270 \$ et ont été comptabilisés à titre de réduction du capital social, déduction faite d'impôts de 604 \$.

Le 8 novembre 2017, la société a déclaré un dividende de 0,05 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 2 814 \$ a été versé le 15 décembre 2017.

Le 1^{er} août 2017, la société a déclaré un dividende de 0,05 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 2 567 \$ a été versé le 15 septembre 2017.

Le 28 avril 2017, la société a déclaré un dividende de 0,045 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende de 2 310 \$ a été versé le 15 juin 2017.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

11. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Créances clients et autres débiteurs	408 \$	1 048 \$	(3 077) \$	(425) \$
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	519	(213)	109	(619)
Stocks	(748)	(284)	(916)	(294)
Autres actifs courants	(771)	(507)	(1 990)	(456)
Autres actifs non courants	30	(63)	5	(44)
Créditeurs et charges à payer	(3 065)	(2 371)	(3 812)	(5 351)
Produits différés	(35)	232	(663)	419
Impôts à payer	528	173	311	146
Autres créditeurs (obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC)	(52)	(20)	(681)	(680)
	(3 186) \$	(2 005) \$	(10 714) \$	(7 304) \$

12. Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options sur actions

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime pour les périodes de neuf mois closes les 31 décembre 2017 et 2016.

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation à l'ouverture de la période	1 397 185	4,93 \$	1 288 757	3,50 \$
Attribution	682 429	7,66	352 631	7,29
Exercice (note 9)	(55 198)	2,64	(201 791)	1,27
Renonciation	(29 189)	6,11	(34 035)	2,26
Options en circulation à la clôture de la période	1 995 227	5,91 \$	1 405 562	4,80 \$

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2017 a été de 1,64 \$ (1,27 \$ – 2016). Cette juste valeur a été estimée à la date à laquelle les options ont été attribuées selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes et en fonction des hypothèses suivantes :

	2017
Volatilité	30 %
Taux d'intérêt sans risque	1,12 % à 1,51 %
Durée de vie attendue des options	5 ans
Valeur des actions à droit de vote subalterne à la date d'attribution	7,62 \$ à 8,89 \$
Taux de dividende attendu	2,25 % à 2,37 %

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée au titre de ce régime d'options sur actions s'est élevé à 299 \$ et à 805 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2017 (372 \$ et 960 \$ – 2016), respectivement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options sur actions exercées au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2017 a été de 7,91 \$ (7,20 \$ – 2016).

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Le 1^{er} juillet 2017, la société a mis en place un régime d'achat d'actions à l'intention des employés pour attirer et maintenir en poste les employés. Aux termes de ce régime, les membres du personnel admissibles, y compris certains principaux dirigeants, peuvent cotiser jusqu'à 6 % de leurs gains admissibles pour acheter des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable de la société. Sous réserve de certaines conditions, la société versera une somme correspondant à un pourcentage des cotisations du membre du personnel, à hauteur d'un maximum de 2 % des gains admissibles de ce dernier, et les droits sur les actions achetées au moyen de la cotisation de la société deviendront acquis le 31 janvier de l'année suivante. Toutes les cotisations sont utilisées par le fiduciaire du régime afin d'acheter des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable sur le marché libre pour le compte des membres du personnel.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution des cotisations de l'employeur dont les droits n'étaient pas acquis au 31 décembre 2017 :

	31 décembre 2017	
	Nombre de parts	Montant
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis à l'ouverture de la période	–	– \$
Cotisations	1 839	17
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis à la clôture de la période	1 839	17 \$

La juste valeur moyenne pondérée des actions achetées au moyen des cotisations pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2017 s'est établie à 9,36 \$ (néant – 2016).

Le total de la charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée au titre de ce régime d'achat d'actions à l'intention des employés s'est élevé à 47 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2017 (néant – 2016).

Régime d'unités d'actions incessibles (les « UAI »)

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'UAI pour les périodes de neuf mois closes les 31 décembre 2017 et 2016 :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de la période	197 448	1 468 \$	219 772	771 \$
Attribution	991	–	2 785	–
Révision des estimations	–	217	–	597
Règlement de passifs	(136 581)	(1 218)	(11 624)	(54)
Renonciation	(2 474)	(14)	–	–
Solde à la clôture de la période	59 384	453 \$	210 933	1 314 \$
Solde, droits acquis	–	– \$	–	– \$

Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2017, 313 UAI (311 UAI – 2016) ont été attribuées à des membres du personnel au prix de 9,42 \$ (8,24 \$ – 2016). Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 décembre 2017, le total de la charge liée au régime d'UAI s'est chiffré à 95 \$ et à 203 \$ (254 \$ et 597 \$ – 2016), respectivement.

Au 31 décembre 2017, la juste valeur par unité était de 9,62 \$ (8,71 \$ – 2016), pour un total de 453 \$ (1 572 \$ – 2016), lequel a été pris en compte dans les créditeurs et charges à payer des états consolidés de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Régime d'unités attribuées en fonction de la performance (les « UAP »)

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'UAP pour les périodes de neuf mois closes les 31 décembre 2017 et 2016 :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de la période	131 781	361 \$	—	— \$
Attribution	165 608	—	135 072	—
Révision des estimations	—	636	—	262
Renonciation	(13 588)	(43)	(1 863)	(4)
Solde à la clôture de la période	283 801	954 \$	133 209	258 \$
Solde, droits acquis	—	— \$	—	— \$

Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2017, 2 435 UAP (657 – 2016) ont été attribuées à des membres du personnel au prix de 9,32 \$ (8,27 \$ – 2016). Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 décembre 2017, le total de la charge liée au régime d'UAP s'est chiffré à 230 \$ et à 593 \$ (170 \$ et 258 \$ – 2016), respectivement.

Au 31 décembre 2017, la juste valeur par unité était de 9,62 \$ (8,71 \$ – 2016), pour un total de 964 \$ (775 \$ – 2016), lequel a été pris en compte dans les créditeurs et charges à payer des états consolidés de la situation financière.

Régime d'unités d'actions différées (les « UAD »)

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'UAD pour les périodes de neuf mois closes les 31 décembre 2017 et 2016 :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Nombre d'unités	Montant	Nombre d'unités	Montant
Solde à l'ouverture de la période	138 072	1 267 \$	52 722	371 \$
Attribution	50 489	—	50 440	—
Règlement	(18 443)	(174)	—	—
Révision des estimations	—	643	—	404
Solde à la clôture de la période	170 118	1 736 \$	103 162	775 \$

Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2017, 13 405 UAD (14 579 – 2016) ont été attribuées à des administrateurs à des prix variant entre 9,03 \$ et 9,31 \$ chacune (de 8,22 \$ à 8,39 \$ – 2016). Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 décembre 2017, le total de la charge liée au régime d'UAD s'est chiffré à 97 \$ et à 648 \$ (126 \$ et 465 \$ – 2016).

Au 31 décembre 2017, la juste valeur par unité variait de 9,82 \$ à 9,92 \$ (de 8,70 \$ à 8,71 \$ – 2016), pour un total de 1 736 \$ (775 \$ – 2016), lequel a été pris en compte dans les créditeurs et charges à payer des états consolidés de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

13. Instruments financiers

Facteurs de risque financiers

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Les états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels au 31 mars 2017. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risques depuis cette date.

Juste valeur

La société a déterminé que la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des autres créditeurs courants, exclusion faite de la contrepartie conditionnelle, représentait une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. C'est pourquoi aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté ci-dessous. La juste valeur de la facilité renouvelable se rapproche de sa valeur comptable puisqu'elle porte intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires plus une marge, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus pour des emprunts assortis de modalités et d'un risque de crédit semblables. La valeur comptable des avantages tangibles exigés par le CRTC et le solde à payer sur les acquisitions d'entreprises représente une estimation raisonnable de leur juste valeur puisqu'ils sont désactualisés au moyen du taux d'intérêt effectif, ce qui avoisine les taux actuels qui seraient obtenus avec des modalités et un risque de crédit semblables.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel ils appartiennent.

Au 31 décembre 2017	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 517 \$				
Créances clients et autres débiteurs	30 679				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	15 112 \$	15 112 \$	– \$	– \$	15 112 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité renouvelable	26 633 \$				
Créditeurs et charges à payer	30 648				
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	3 230				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	20 536				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	19 225 \$	19 225 \$	– \$	– \$	19 225 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Au 31 mars 2017	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 862 \$				
Créances clients et autres débiteurs	26 051				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	17 351 \$	17 351 \$	– \$	– \$	17 351 \$
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Facilité renouvelable	41 040 \$				
Créditeurs et charges à payer	28 949				
Obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	3 724				
Solde à payer sur les acquisitions d'entreprises	5 845				
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Contrepartie conditionnelle	12 956 \$	12 956 \$	– \$	– \$	12 956 \$

Évaluation de la juste valeur (niveau 3) :

	Placements	Contrepartie conditionnelle
Période de neuf mois close le 31 décembre 2016		
Montant à l'ouverture, au 31 mars 2016	16 943 \$	12 496 \$
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises	–	1 122
Entrées attribuables aux acquisitions d'actifs	–	508
Variation de la juste valeur	742	(188)
Règlements	–	(2 349)
Montant à la clôture, au 31 décembre 2016	17 685 \$	11 589 \$

	Placements	Contrepartie conditionnelle
Période de neuf mois close le 31 décembre 2017		
Montant à l'ouverture, au 31 mars 2017	17 351 \$	12 956 \$
Entrées attribuables aux acquisitions d'entreprises (note 3)	–	8 665
Variation de la juste valeur	(1 021)	1 984
Règlements	(1 218)	(4 380)
Montant à la clôture, au 31 décembre 2017	15 112 \$	19 225 \$

Aucun changement n'a été apporté aux techniques d'évaluation des contreparties conditionnelles et des placements au cours des périodes closes les 31 décembre 2017 et 2016.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Placements

Instrument de capitaux propres d'une entité fermée

La juste valeur de l'instrument de capitaux propres d'une entité fermée, AppDirect, a été estimée en utilisant l'approche par le marché.

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016, la juste valeur a été établie au moyen du prix des instruments de capitaux propres lors de la plus récente transaction de financement par capitaux propres externe, moins un escompte de 25 % en considération du facteur de liquidité. L'escompte choisi reflète la négociabilité du titre. Pour estimer la juste valeur, la direction s'est appuyée sur toute l'information pertinente dont elle disposait et a appliqué la méthode qui, selon elle, aurait été employée par des intervenants sur le marché. La juste valeur de cet instrument est demeurée inchangée au cours du trimestre, car aucune transaction de financement par capitaux propres externe n'est survenue et aucun autre indicateur de changement important pouvant avoir une incidence sur la juste valeur du placement n'a été observé.

L'instrument de capitaux propres d'une entité fermée a été classé comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Billet convertible

Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2017, le billet convertible de 1 000 \$ US a été réglé en totalité et un profit de change de 160 \$ a été comptabilisé dans le montant net des charges financières (produits financiers) (note 6).

Contrepartie conditionnelle

La contrepartie conditionnelle associée aux regroupements d'entreprises est payable à la réalisation d'objectifs en matière de croissance des produits au cours d'une période débutant à la date d'acquisition et au renouvellement de contrats avec des clients. L'évaluation de la juste valeur d'une contrepartie conditionnelle est déterminée au moyen de données non observables (niveau 3). Ces données comprennent i) le montant et le calendrier estimés des flux de trésorerie projetés et ii) le taux d'actualisation ajusté en fonction des risques utilisé pour actualiser les flux de trésorerie, lequel est fonction du risque associé à l'atteinte des cibles de produits. La contrepartie conditionnelle a été classée à titre de passifs financiers et inscrite dans les autres créditeurs (note 9). La variation de la juste valeur a été comptabilisée dans le montant net des charges financières (produits financiers) (note 6).

14. Parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel.

La rémunération de ses principaux dirigeants et les jetons de présence de ses administrateurs se détaillent comme suit :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Avantages du personnel à court terme	1 014 \$	768 \$	3 162 \$	2 439 \$
Rémunération fondée sur des actions	258	219	650	586
Unités d'actions incessibles et attribuées en fonction de la performance	133	192	362	284
Unités d'actions différées	97	126	648	465
	1 502 \$	1 305 \$	4 822 \$	3 774 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

15. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), conformément aux méthodes comptables suivies par la société lors de l'établissement de ses derniers états financiers annuels consolidés audités, conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Par conséquent, certaines informations, plus particulièrement celles contenues dans les notes, qui sont normalement incluses dans les états financiers annuels consolidés dressés conformément aux IFRS, ont été omises ou résumées. Pour les périodes intermédiaires, les impôts sur le résultat sont comptabilisés selon le taux d'impôt qui s'appliquerait au bénéfice ou à la perte prévu pour l'exercice. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers annuels consolidés et aux notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés intermédiaires le 7 février 2018.

b) Recours à des estimations et à des jugements

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Pour établir les présents états financiers consolidés intermédiaires, les jugements importants posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la société ainsi que les principales sources d'information étaient les mêmes que pour les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 mars 2017.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, ce dollar étant la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

16. Nouvelles normes ou normes modifiées adoptées par la société

IAS 7 – Initiative concernant les informations à fournir

Le 7 janvier 2016, l'IASB a publié l'*Initiative concernant les informations à fournir (modifications de l'IAS 7)*. Ces modifications exigent d'une entité qu'elle fournisse des informations permettant aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie. Un moyen de satisfaire à cette obligation d'information consiste à fournir un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement. La société envisage d'adopter ces modifications à l'IAS 7 aux fins de ses états financiers consolidés annuels de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2017. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés intermédiaires.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes

Le 19 janvier 2016, l'IASB a publié le document *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (modifications de l'IAS 12)*. Les modifications s'appliquent de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 et l'application anticipée est permise. Les modifications précisent que l'existence d'une différence temporaire déductible dépend uniquement d'une comparaison de la valeur comptable d'un actif et de sa valeur fiscale à la fin de la période de présentation de l'information financière et qu'elle n'est pas touchée par d'éventuels changements de la valeur comptable ou de la manière attendue de recouvrer l'actif. Les modifications clarifient également la méthode de détermination des bénéfices imposables futurs servant à évaluer l'utilisation des différences temporaires déductibles. La société a adopté les modifications de l'IAS 12 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2017. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés intermédiaires.

17. Nouvelles normes ou normes modifiées que la société n'a pas encore adoptées

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers (IFRS 2014)* [l'« IFRS 9 (2014) »]. L'IFRS 9 (2014) présente quelques différences avec l'IFRS 9 (2009) et l'IFRS 9 (2010), que la société a adoptées de façon anticipée le 1^{er} avril 2012. Ces différences ont trait au classement et à l'évaluation des actifs financiers et à la comptabilisation des passifs financiers. L'IFRS 9 (2014) instaure également un nouveau modèle fondé sur les pertes sur créances attendues aux fins du calcul de la dépréciation des actifs financiers ainsi que de nouvelles exigences générales concernant la comptabilité de couverture. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est autorisée. La société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 9 (2014) de façon anticipée. Elle étudie actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 15 – Comptabilisation des produits

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 15 remplace la totalité des normes antérieures sur la comptabilisation des produits, y compris l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations connexes, telles que l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La nouvelle norme définit les exigences de comptabilisation des produits. Plus précisément, elle instaure un cadre exhaustif dont le principe général est le suivant : une entité doit comptabiliser des produits montrant le transfert des biens et des services promis selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces biens et de ces services. La norme présente également de nouvelles directives plus prescriptives que celles présentées dans les normes précédentes, ce qui pourrait se traduire par des modifications du classement de certains types de produits, des informations à fournir à leur égard ainsi que du moment où ils seront comptabilisés. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est autorisée. La société étudie actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16 – Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Son adoption anticipée est autorisée si une entité adopte également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la même date ou avant. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. Cette norme prescrit un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige celui-ci à comptabiliser les actifs et les passifs de tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf s'ils portent sur des actifs de faible valeur. Un preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif représentant son obligation de verser des paiements locatifs. Cette norme reprend pour l'essentiel les exigences comptables imposées aux bailleurs par l'IAS 17 tout en les obligeant à fournir des informations plus étoffées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires

Trimestres et périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)
(non audité)

Elle modifie également d'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location, notamment leur définition et comporte des dispositions transitoires. La société envisage d'adopter l'IFRS 16 aux fins de ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2019. L'ampleur des répercussions de l'adoption de cette norme n'a pas encore été établie.

IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Aux fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori. Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation : des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source; d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. La société envisage d'adopter les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers de l'exercice s'ouvrant le 1^{er} avril 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*. L'interprétation clarifie la date qui devrait être utilisée pour la conversion lorsqu'une transaction en monnaie étrangère fait l'objet d'un paiement ou d'un encaissement anticipé. L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise. La société envisage d'adopter l'interprétation dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été déterminée.

stingray.com

